le Grand Dijon
le journal d'information de la Communauté de l'agglomération dijonnaise
> 12
juin 06



Dossier

Innover dans la gestion des déchets ménagers

> Au dos de ce numéro

le nouveau calendrier de ramassage de vos déchets ménagers

Le Grand Dijon

zoom

- Ahuy
- Bressey-sur-Tille
- Bretenière
- Chenôve
- Chevigny-Saint-Sauveur
- Crimolois
- Daix
- Dijon
- Fontaine-lès-Dijon
- Hauteville-lès-Dijon
- Longvic
- Magny-sur-Tille
- Marsannay-la-Côte
- Neuilly-lès-Dijon
- Ouges
- Perrigny-lès-Dijon
- Plombières-lès-Dijon
- Quetigny
- Saint-Apollinaire
- Sennecey-lès-Dijon
- Talant



Lancement le 9 mai dernier des travaux liés à l'extension du crématorium. Un investissement d'un million d'euros qui va améliorer l'accueil des familles à l'horizon 2007. Priorité à la création d'une salle omniculte d'une capacité de 300 personnes ainsi qu'à la reconfiguration du hall d'accueil.





Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) en mars 2006 à Cannes : le stand du Grand Dijon plébiscité par les acteurs de l'économie internationale venus découvrir les projets portés par nos élus en vue de favoriser l'essor économique et la création d'emplois.



Mise en service du nouveau véhicule pour le transport des personnes à mobilité réduite : le TPMR devient Diviaccès !





Cet été, ça baigne avec Dijon Plage. Comme l'an dernier, des animations les plus diverses sont organisées au lac Kir pour le plus grand bonheur des habitants du Grand Dijon et des touristes.



Richard Descoings (Directeur de Sciences Po), François Rebsamen (Président du Grand Dijon), Lukas Macek (Directeur du premier cycle Est Européen de Dijon) et Patrick Saunié (Vice Président du Grand Dijon) à l'issue de la rencontre-débat sur les défis européens organisée le 30 mars dernier avec les étudiants et enseignants de Sciences Po. Avec la participation via Internet de l'ensemble des étudiants de Sciences Po à Menton, Nancy, Paris et Poitiers. A découvrir sur www.grand-dijon.fr.



édito

Le logement locatif à loyer modéré - la question de sa répartition et la mixité sociale - est l'une des principales préoccupations des Français. Cet enjeu dépasse les simples prérogatives des élus locaux, car il relève le plus souvent de politiques nationales. Néanmoins, nos agglomérations se mobilisent sur cette question essentielle qui fait aujourd'hui débat dans notre pays dans le cadre des 20 % au moins de logements locatifs sociaux imposé par la loi de 2000 dite Solidarité et Renouvellement Urbains aux communes de plus de 3 500 habitants. Un engagement que le Président de la République avait demandé de respecter mais que sa majorité parlementaire a choisi de battre en brèche en faisant fi des difficultés de nombre d'habitants. L'exemple de la tentative d'« amendement Ollier » en est un des derniers avatars.

Pourtant, nos concitoyens connaissent et défendent ce principe qui permet, au-delà de la réponse aux besoins de logement, de renouveler nos quartiers et de mieux vivre ensemble. Mais de nombreuses communes en France ne s'y soumettent pas, préférant payer une amende, plutôt que de s'engager dans une démarche volontaire en faveur de la production de logements à loyer modéré.

Ce n'est pas le choix fait par la Communauté d'agglomération. Car malgré de fortes contraintes qui pèsent sur notre territoire (rareté et cherté du foncier disponible…), les élus du Grand Dijon ont fait un choix clair, celui de soutenir la construction de nouveaux logements. Un investissement significatif qui s'est traduit par la signature le 10 avril dernier d'accords de partenariats avec tous les acteurs du logement (bailleurs sociaux, 1 % logement, Caisse des dépôts…) pour assurer la délégation de gestion des aides à la pierre. Plus de 7 000 demandes de logements à loyer modéré sont en attente sur notre agglomération.

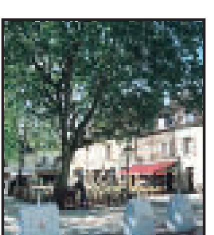
Car relever le défi du logement pour tous, en permettant à celles et ceux qui le souhaitent de pouvoir « habiter », c'est leur donner la possibilité d'investir un espace de vie et d'appartenir à un territoire, celui du Grand Dijon. Tel est le sens de notre action.

François Rebsamen
Président de la Communauté
de l'agglomération dijonnaise

>sommaire







le Grand Dijon >12 juin 06

Directeur de la publication François Rebsamen
> **Rédaction et photographies** Communauté de l'agglomération dijonnaise
> **Maquette** Opérationnelle communication
> **Mise en page et prépresse** temps réel, dijon
> **Impression** Actis > **Distribution** Le Messager Dijonnais
> **Tiré à** 125 000 exemplaires > **Dépôt ISSN** 1639-6626 > **Dépôt légal** juin 2006.

COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE
40, avenue du Drapeau - 21000 Dijon - 03 80 50 35 35 - www.grand-dijon.fr

En 5 ans, la collecte sélective s'est étendue à l'ensemble de l'agglomération. Et, bonne nouvelle, les habitants sont plutôt bons trieurs. Des efforts à intensifier encore car l'enjeu est de taille. C'est l'objet de ce dossier qui rassemble des informations pratiques pour mieux comprendre, au-delà du tri, les multiples facettes de la gestion de nos déchets ménagers, ainsi que les principales initiatives du Grand Dijon pour préserver notre environnement : de l'encouragement au compostage à la mise aux normes de l'usine d'incinération, en passant par l'ouverture de déchetteries, la création d'un centre de tri ou le développement efficace des filières de valorisation…

Alléger la facture et l'atmosphère

Pour bien comprendre les enjeux, à la fois environnementaux et financiers, liés à la collecte et au recyclage des déchets ménagers, il convient de rappeler le rôle de trois partenaires indissociables. A savoir le Grand Dijon, la société Adelphe et bien sûr les 250 000 habitants du territoire communautaire. En d'autres termes, le pilote, la tour de contrôle et les passagers. Bienvenue à bord ! L'environnement faisant partie du champ de compétences du Grand Dijon, il lui incombe d'assurer la gestion des dispositifs de collecte et de traitement des déchets sur l'ensemble de l'agglomération. La mise aux normes de l'usine d'incinération, l'ouverture d'un centre de tri, d'une nouvelle déchetterie, sont des choix communautaires. Ces engagements, en parfaite adéquation avec la charte de l'environnement initiée par le Grand Dijon dès 2004, viennent certifier qu'il y a bien un pilote dans l'avion, respectueux de la feuille de route. Adelphe, société agréée par les pouvoirs publics, est quant à elle chargée d'assurer l'interface entre les entreprises mettant sur le marché des produits emballés, le Grand Dijon et les industriels chargés de la reprise et du recyclage des matériaux. Afin d'éviter les zones de turbulence, Adelphe apporte des soutiens financiers, une assistance méthodologique et fait des propositions de reprise d'emballages collectés et triés via des conventions nationales avec les filières de matériaux.

Restent les passagers (les habitants) et leurs exigences sont claires : le confort et à bon prix. Mais pour alléger la facture et l'atmosphère, pas de secrets. Trier correctement et assidûment les déchets restent les deux meilleurs atouts pour arriver à bon port. ■

Dossier Innover dans la

Le Grand Dijon stabilise le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Depuis plusieurs années, le coût de la collecte et du traitement des déchets est en constante augmentation dans toute la France. Cette hausse s'explique par les nouvelles normes de sécurité aujourd'hui exigées en matière de collecte sélective et par les importants investissements relatifs au traitement et au recyclage des déchets.

Dans le Grand Dijon, le montant total de la TEOM s'élève en 2006 à un peu plus de 15,4 millions d'euros, avec une stabilisation du taux sur la quasi totalité de son territoire.

Qu'est-ce que la TEOM ?

Petite explication. Sont soumis à la TEOM, tous les propriétaires d'habitation, de commerces et d'entreprises de l'agglomération. Le mode de calcul repose sur la valeur locative du logement ou de la construction. Le taux est quant à lui différent pour chacune des 21 communes du Grand Dijon puisque sont pris en compte non seulement les services rendus (fréquence des collectes…) mais également la richesse fiscale de la commune. Tout cela est certes compliqué et le montant de la TEOM, qui figure sur l'avis d'imposition de la taxe foncière, semble souvent aux yeux du contribuable légèrement salé. Soyons clairs : préserver l'environnement et s'engager sur le chemin du développement durable a un coût. En stabilisant le taux de la TEOM, le Grand Dijon a fait un effort qu'il entend bien poursuivre. Pour cela, il compte sur l'assiduité de ses habitants à trier les déchets. Les subventions d'Adelphe, proportionnelles à la quantité et à la qualité du tri, pourraient en effet alléger la note finale. ■

gestion des déchets ménagers



Nouvel air pour la place Émile Zola

Les habitants et commerçants de la place Zola et des rues environnantes respirent enfin. Ils disposent désormais de bennes enterrées pour trier leurs déchets. Ici, l'innovation se met au service de la qualité de la vie.

"La situation devenait insupportable. Il émanait des bennes à ordures des effluves repoussantes pour notre clientèle, surtout l'été en terrasse.
L'installation récente de bacs enterrés, réservés au tri des déchets, avec une borne à l'usage exclusif des commerçants, est une idée formidable. En quelques semaines, la place Emile Zola s'est transformée. Elle est aujourd'hui beaucoup plus propre, donc davantage attirante. Nous allons en mesurer pleinement les retombées lors de la saison estivale avec, nous l'espérons, le retour de clients qui avaient déserté la place" expliquent M. et Mme Bassoch, patrons de la pizzeria "Le Verdi". Ils ne sont pas les seuls à apprécier l'installation, en mars dernier, de ce point enterré de regroupement et de tri des déchets, puisqu'au-delà des commerçants et riverains de la place Emile Zola, ceux des rues Cazotte, Anciennes Facultés et d'une partie de la rue Monge, partagent désormais cet espace aménagé par le Grand Dijon. Toutes ces artères ont pour point commun d'être en plein coeur de la cité historique. Ruelles étroites, manque d'espace pour entreposer les poubelles, densité de restaurants, difficultés d'accès pour les camions de ramassage... Autant de contraintes qui, à l'issue de nombreuses réunions publiques, se sont transformées en une initiative à la fois originale et fonctionnelle. Car les fameuses bornes, parties visibles de l'iceberg, cachent sous la chaussée quatre conteneurs d'une capacité de 4 à 5 m³ chacun, repérables de l'extérieur par un bandeau de couleur. Gris pour les ordures ménagères des particuliers (équivalent des bacs gris) et rouge pour celles des commerçants. Jaune pour les plastiques, conserves, papiers, cartons... Et vert enfin, pour le verre, tout simplement.
Cette initiative qui a transformé au sens propre et figuré, l'atmosphère de la place Emile Zola, va se poursuivre dans le centre ville de Dijon avec l'aménagement progressif d'autres points de regroupement et de tri des déchets. A suivre... ■

Le règlement à la loupe

La collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés est soumise à une réglementation communautaire. Nul n'étant censé ignorer la loi, mieux vaut s'informer en composant le N° VERT : 0800 12 12 11

Les déchets ménagers sont suivant leur nature, triés dans trois bacs de couleur différente (voir page de droite) sauf le cas dûment constaté ou les locaux à déchets ne permettent pas le rangement des bacs roulants. Une mesure valable aussi bien pour la collecte en porte à porte que pour celle en point d'apport volontaire. Restent quelques petites précisions à apporter sur les responsabilités de chacun, afin d'améliorer le fonctionnement de la collecte et le bien vivre ensemble.

Bacs roulants

Les bacs appartiennent au Grand Dijon qui les met gracieusement à la disposition des habitants. En contrepartie, les copropriétaires, gestionnaires et occupants en sont responsables. Concrètement, cela signifie qu'en cas de dégradation involontaire partielle ou totale, il leur incombe d'en informer le Grand Dijon pour qu'une réparation ou un changement de bac soit effectué. S'il s'agit d'un vol ou d'un acte de vandalisme, un récépissé de plainte sera exigé. Les habitants sont également responsables du nettoyage intérieur et extérieur de leurs bacs roulants qui, doit-on le rappeler, ne doit jamais avoir lieu sur la voie publique.

Horaires

Mis à part le centre ville de Dijon, le règlement est identique pour tout le monde. La présentation des bacs devant l'immeuble doit se faire au plus tôt une heure avant la collecte, sauf si elle a lieu avant 7h du matin. Dans ce cas, sortir les bacs la veille, après 21h en hiver et 22h en été.

Dans le centre ville de Dijon, où la collecte se déroule en soirée, les bacs doivent être sortis à partir de 18h30 et rentrés le lendemain matin avant 9h. Autour des halles et dans les rues accueillant les marchés, présenter les déchets à partir de 14h.

Un bac laissé dehors gène les piétons et encombre le paysage : rentrez-le dès la collecte effectuée.

Bon sens

Sur les voies non accessibles aux camions de ramassage, il est obligatoire de transporter les bacs jusqu'à la voie la plus proche.

Quelle que soit l'artère, les bacs doivent toujours être posés en bordure de trottoir, sans gêner la circulation piétonne et routière.



Entreprises

Les déchets d'activité des établissements administratifs, artisanaux et commerciaux peuvent être collectés avec ceux des habitants. Quand le volume hebdomadaire dépasse 1500 litres par semaine, l'entreprise doit souscrire un contrat spécifique. Au-delà de 30 000 litres par semaine, les entreprises sont chargées d'acheminer ou de faire acheminer elles-mêmes leurs déchets vers des installations de traitement appropriées.

L'addition

Toute personne laissant des déchets ou des encombrants entreposés hors période de ramassage risque non seulement des poursuites judiciaires mais devra s'acquitter des frais d'un ramassage supplémentaire occasionné par son indiscipline.

Déchets d'espaces verts des ménages

Les déchets d'espaces verts des ménages (tontes, tailles) doivent être déposés dans les déchetteries ou faire l'objet d'un compostage à domicile. Dans le cas de très petites quantités, la présentation avec les bacs gris est tolérée.

Pour de grandes quantités prendre contact avec le Grand Dijon.

Colonnes à verre
et points de regroupement de déchets

Ces équipements installés sur le domaine public doivent être utilisés seulement entre 8h et 22h afin d'éviter les bruits gênant pour les personnes du voisinage. ■

Où s'adresser ?

Dotation initiale en bacs
Bac trop grand ou trop petit
Bac volé ou détruit
Calendrier des collectes
Ramassage des objets encombrants
Conseils sur le tri, etc.

Grand Dijon
N° vert 0 800 12 12 11
www.grand-dijon.fr

Bac abîmé, à réparer
Contrat pour déchets d'activité
(au-delà de 1500 l par semaine)

CITEC Environnement
N° 03 80 71 11 04

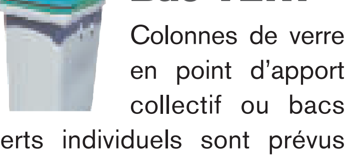
Collecte sélective : mode d'emploi

Etendue à l'ensemble des communes de l'agglomération, la collecte sélective fait aujourd'hui partie de la vie quotidienne des habitants du Grand Dijon. Petit rappel des gestes simples et utiles pour garantir la qualité et l'efficacité du tri.

Bac JAUNE

Le bac jaune est réservé aux bouteilles et flacons en plastique (eau, jus de fruit, sodas, lait, lessive liquide, shampooing, gel douche...), emballages métalliques (conserves, canettes, aérosols, barquettes...), boîtes en carton, cartonnettes, briques alimentaires, journaux, prospectus et magazines.

Conseils Bien vider les emballages et les égoutter avant de les déposer en vrac (sans sac poubelle) dans le bac jaune.
Pour un gain d'espace, il est recommandé de plier les emballages (cartons, briques alimentaires, bouteilles en plastique). En revanche, il ne faut pas les imbriquer les uns dans les autres. Les journaux doivent être jetés sans film plastique ni enveloppes. Il est également déconseillé de lier une pile de prospectus ou journaux par une ficelle.
Exceptions Les sacs et films alimentaires en plastique, cartons souillés, papiers gras, restes de repas, les pots de mayonnaise et ketchup, les pots de margarine et les flacons de produits toxiques (bricolage, jardinage) ne doivent pas être déposés dans le bac jaune, mais dans le bac gris.



Bac VERT

Colonnes de verre en point d'apport collectif ou bacs verts individuels sont prévus pour entreposer exclusivement des bouteilles, bocaux et pots en verre. Bouteilles de vin, de jus de fruit, d'huile ou de vinaigre sont donc à déposer dans ce bac, tout comme les pots de confiture, de miel, pots pour bébés, bocaux de fruits au sirop... Bref tous les contenants alimentaires en verre.

Conseils Pour un gain de temps en centre de tri, il est recommandé de dépouiller tous les contenants de leurs bouchons, couvercles ou capsules qui iront directement dans la poubelle grise.
Bouteilles, flacons et pots en verre doivent être déposés en vrac, sans sac poubelle.
Exceptions Ampoules, néons, vaisselle, vases, plats, céramiques, casseroles vitrocéramique ne doivent pas être déposés dans le bac vert, mais dans le bac gris.



Bac GRIS

Le bac gris est réservé à tous les déchets ménagers n'ayant pas leur place dans les bacs jaunes et verts (pots de yaourts, de crème fraîche, restes de repas, couches-culottes, ampoules électriques, films et papiers gras, barquettes en polystyrène, vaisselle cassée...).

Conseils Contrairement aux deux autres bacs, les déchets doivent ici être emballés dans un sac poubelle avant d'être déposés dans le bac gris. Ainsi le bac sera moins sale et donc plus facile à nettoyer.
Important Un emballage jeté dans le bac gris ne sera jamais récupéré. Or, cinq types de matériaux d'emballages, à savoir le carton, l'acier, le plastique, l'aluminium et le verre peuvent servir de nouvelles matières premières dans l'industrie. Il importe donc à chacun d'être particulièrement vigilant dans le tri de ses déchets. ■

Cinq déchetteries gratuites au service des habitants

Afin d'éviter la saturation des déchetteries de Quetigny, Dijon, Chenôve et Marsannay-la-Côte (récemment réaménagée), le Grand Dijon, conformément à ses engagements en faveur du développement durable, a ouvert en août 2005, une déchetterie à Longvic. Largement dimensionnée pour répondre aux besoins croissants de l'agglomération, elle est équipée de 16 quais.

Que peut-on déposer dans une déchetterie ?
Tout ce qui n'est pas ramassé par la collecte traditionnelle : pneumatiques, pots de peinture, solvants, diluants, néons, batteries (dirigés vers des unités de traitement spécialisés) huiles de vidange, huiles de friture, déchets d'espaces verts (transformés en compost), ferraille, encombrants.
Exceptions
Plâtre, carreaux de plâtre et fibrociment sont susceptibles de contenir de l'amiante. Dans ce cas, composer le n° vert 0800 12 12 11 pour être orienté vers un centre de traitement spécifique.
Electro-ménager
Les appareils ménagers déposés à la déchetterie, seront remis à «Envie 21», une entreprise d'insertion installée dans l'agglomération dijonnaise et chargée de les dépolluer et de les reconditionner afin d'en faire bénéficier des familles aux revenus modestes. ■



Etape à la Franco-Suisse

Créée en 1922, la Franco-Suisse, aujourd'hui filiale de la Sita, est le prestataire mandaté par le Grand Dijon pour assurer la collecte et le tri des déchets de l'agglomération. Gros plan sur une entreprise à la pointe de l'innovation.

5h30. C'est l'heure à laquelle les 78 équipiers de collecte démarrent leur journée. A bord de chacun des 39 véhicules, un chauffeur avec une feuille de route. L'itinéraire a été calculé en tenant compte des lieux, des flux et des caractéristiques de chaque quartier. Car la mission de la Franco-Suisse est non seulement de gérer mais d'optimiser la collecte en fonction des besoins d'une agglomération en plein essor. Efficacité et flexibilité sont donc indispensables au bon déroulement des opérations. Et pour ce faire, depuis janvier, chaque véhicule est équipé d'un GPS particulièrement sophistiqué.

Démonstration. Un camion s'introduit dans une rue obstruée par un véhicule mal garé, engendrant un retard. L'information est immédiatement transmise via le GPS à la Franco-Suisse et au Grand Dijon, qui suivent en temps réel sur écran, les trajets de la collecte. Le numéro d'immatriculation du fauteur de trouble est alors transmis à la police. Côté transparence, difficile de faire mieux. Les horaires de ramassage, le poids de chaque

Dès le 3 juillet 2006 : *Nouvelle organisation de la collecte des déchets pour 19 communes du Grand Dijon*

Dans le cadre du nouveau contrat signé avec la société Franco-Suisse, l'organisation de la collecte des déchets ménagers a été sensiblement modifiée (HORS DIJON ET CHENÔVE ET HORS LES ZONES D'ACTIVITÉS).

En effet, afin d'apporter en fin de semaine une plus grande tranquillité aux 80 000 habitants concernés et d'éviter la présence de bacs roulants sur les trottoirs durant le week-end, la collecte n'aura plus lieu le samedi matin, mais un autre jour de la semaine (la fréquence de collecte reste bien sûr inchangée).

Ces nouvelles dispositions portent : soit sur un ou plusieurs changements de jour de collecte du bac gris et/ou du bac jaune, soit sur un ramassage qui peut se dérouler l'après-midi au lieu du matin.

Voir en dos de couverture du présent magazine le nouveau calendrier complet des collectes qui entrera en vigueur le 3 juillet prochain.

Calendrier des objets encombrants

Petit rappel pour les mois à venir (si vous avez égaré le calendrier distribué en octobre 2005)

	Juillet	Août	Sept	Octobre
Dijon 1(Gare Hôpital)	Mer 19	Ven 18	Lun 18	Mer 18
Dijon 2 (Montchapet)	Jeu 20	Lun 21	Mar 19	Jeu 19
Dijon 3 (Fauconnet – Maladière)	Lun 24	Mar 22	Mer 20	Lun 23
Dijon 4 (Foire – Grésilles – Toison d'Or)	Ven 21	Sam 19	Jeu 21	Ven 20
Dijon 5 (Montmuzard Université)	Mar 25	Mer 23	Ven 22	Mar 24
Dijon 6 (Parc Poussot)	Mer 26	Jeu 24	Lun 25	Mer 25
Dijon 7 (Port du Canal – Castel – Arsenal)	Mer 26	Ven 25	Mar 26	Jeu 26
Dijon 8 (Valendons – Montagne Ste Anne)	Jeu 27	Lun 28	Mer 27	Lun 30
Dijon 9 (Larrey – Fontaine)	Ven 28	Mar 29	Jeu 28	Ven 27
Dijon Centre	Lun 31	Mer 30	Ven 29	Mar 31
Ahuy	Jeu 13	Ven 11	Mar 12	Jeu 12
Bressey-sur-Tille				Mar 10
Bretenière				Mar 10
Chenôve	Mer 05	Jeu 03	Sam 02	Mer 4
Chevigny-Saint-Sauveur	Mar 11	Mer 09	Ven 08	Mar 10
Crimolois				Mar 10
Daix	Lun 17	Mer 16	Jeu 14	Lun 16
Fontaine-les-Dijon	Jeu 13	Ven 11	Mar 12	Jeu 12
Hauteville-lès-Dijon	Lun 17	Mer 16	Jeu 14	Lun 16
Longvic	Ven 07	Ven 04	Mar 05	Jeu 5
Magny-sur-Tille				Mar 10
Marsannay-la-Cote	Mar 04	Mer 02	Lun 04	Mar 3
Neuilly-les-Dijon	Lun 10	Mar 08	Jeu 07	Lun 9
Ouges	Jeu 06	Lun 07	Mer 06	Ven 6
Perrigny-les-Dijon	Jeu 06	Lun 07	Mer 06	Ven 6
Plombières-les-Dijon	Mar 18	Jeu 17	Ven 15	Mar 17
Quetigny	Mer 12	Jeu 10	Lun 11	Mer 11
Saint-Apollinaire	Sam 15	Lun 14	Mer 13	Ven 13
Sennecey-les-Dijon	Lun 10	Mar 08	Jeu 07	Lun 9
Talant	Mar 18	Jeu 17	Ven 15	Mar 17

Chaque mois, objets volumineux et encombrants (vieux mobiliers, électroménager, vélos, matelas, déchets de bricolage familial…) font l'objet d'une collecte spécifique. Les encombrants doivent être déposés en un lieu visible.

collecte, tout comme les anomalies concernant les bacs roulants ou autres points de collecte sont enregistrés. Il est donc possible de contrôler la véracité d'une information et de réagir dans les plus brefs délais.



Grâce au GPS, le Grand Dijon et la Franco-Suisse suivent en temps réel le parcours des véhicules et sont informés immédiatement d'une anomalie.

Après la collecte

La collecte terminée, le travail de la Franco-Suisse se poursuit avec l'acheminement des ordures non recyclables à l'usine d'incinération. Le contenant des bacs gris est brûlé. Quant au verre, il est vidé dans une fosse spéciale, avant d'être pris en charge par Saint-Gobain qui le fera fondre à très haute température, le rendant ainsi recyclable pour la fabrication de nouvelles bouteilles. Tous les bacs jaunes sont vidés à la Franco-Suisse pour ce que l'on appelle un échantillonnage. Une étape très importante, puisqu'elle permet de mesurer l'efficacité du tri des habitants de l'agglomération. Et de la qualité du tri dépendra la facturation..

Le contenu des bacs jaunes est ensuite acheminé au centre de tri et de valorisation des déchets de Firminy dans la Loire. Plus pour très longtemps, puisque le Grand Dijon va ouvrir mi-2007 son propre centre de tri des déchets recyclables. Une initiative qui réduira les coûts de transport et la pollution occasionnée par les déplacements. ■



3 questions à : Gérard Goujon responsable de la Franco-Suisse

Les habitants de l'agglomération trient-ils correctement leurs déchets ?

Le taux de refus, c'est à dire le pourcentage d'erreurs de tri, s'élève à 10%. C'est nettement inférieur à la moyenne nationale qui avoisine les 15%. Ce succès, qui peut encore être amélioré, repose à la fois sur le travail de sensibilisation et d'information réalisé par le Grand Dijon et sur l'organisation pratique de la collecte assurée par nos soins.

Vos véhicules sont depuis quelques mois équipés de GPS. Quel est selon vous, le principal atout de ce système ?

La transparence. En repérant immédiatement les dysfonctionnements, nous sommes en mesure d'orienter nos décisions pour davantage d'efficacité dans la collecte. Mais ce n'est pas la seule innovation. Afin de garantir une plus grande souplesse dans le roulement de nos équipes, l'ensemble des 39 véhicules sera prochainement équipé d'un système de guidage vocal. Quatre camions le sont déjà.

39 camions, c'est polluant, non ?

La majorité roule au Diester, qui est un mélange comprenant deux tiers de gasoil et un tiers d'huile de colza. De plus, cinq de nos véhicules achetés par le Grand Dijon fonctionneront l'année prochaine au gaz naturel (GNV). Tous ces investissements ont un coût. C'est pourquoi nous avançons progressivement. Mais l'environnement reste au coeur de nos préoccupations.

L'éternel retour

Verre, acier, aluminium, plastique et papier-carton, issus de la collecte sélective, représentent chacun une filière de valorisation. Si, au départ, ces matériaux sont jetés dans la bonne poubelle, ils auront droit à un joker pour une, voire plusieurs vies. Explications !

Avez-vous remarqué le logo "Point Vert" apposé sur l'emballage de la plupart de nos biens de consommation ? Il signifie que le producteur du produit emballé adhère au dispositif de valorisation des emballages. Ces produits ainsi labellisés ont donc droit à une seconde vie.

Le verre

Avant d'être recyclé, le verre part en usine de traitement pour être débarrassé des capsules, bouchons, faïences, vaisselle, ampoules... Puis il est concassé en petits morceaux appelés calcin. Principale matière première du verre, le calcin est ensuite fondu à 1250°C, puis moulé pour donner de nouveaux emballages en verre qui iront ensuite chez l'embouteilleur puis retourneront étiquetés sur nos lieux d'achat. L'avantage du verre est qu'il est recyclable à l'infini. Aujourd'hui, la moitié des emballages en verre provient du recyclage.

Le verre est affiné et trié par Solover et utilisé par St-Gobain Emballage à Chalon/Saône

Les plastiques

Bouteilles et flacons en plastique sont triés en 3 catégories (PET, PEHD, PVC), puis mis en balle et envoyés en usine de régénération. Après un second contrôle, appelé surtri, commence alors la régénération : broyage, lavage, élimination des étiquettes et bouchons, séchage, stockage. Il ne reste que des paillettes qui, transformées en granulés (granulation) ou en poudre (micronisation), serviront à la fabrication de produits divers : tubes, flacons, fibres de rembourrage, pot de fleurs, barquettes...

Le plastique est orienté vers les sites de Valorplast

Papiers et cartons

Le carton est trié en balles et séparé en deux catégories. D'un côté, les emballages composés majoritairement de cartons et de l'autre, les briques cartonnées comprenant du plastique ou de l'aluminium. Quant aux journaux, ils subissent un désencrage. Déversées dans l'eau (pulpage), les balles sont transformées en pâte. Pour les briques de boisson, le pulpage permet de séparer l'aluminium, le plastique et le carton. La pâte est ensuite égouttée, pressée, amidonnée, puis séchée pour redevenir du papier.

Le papier et les cartons deviennent par exemple des emballages de parfum tandis que les briques sont transformées en essuie-tout, boîtes à oeuf, papier cadeau...

Les cartons partent à la papeterie de Roche les Beauprés dans le Doubs, les journaux et magazines aux papeteries françaises et les briques alimentaires à la société AVP Matussière et Forest dans les Vosges

L'aluminium

L'aluminium est broyé, trié par densité puis refondu. Il est vendu en plaques aux lamineurs et en lingots aux fondeurs. Il peut également être fourni à l'état liquide, économisant ainsi l'énergie nécessaire à sa refonte. L'aluminium recyclé est utilisé dans le secteur des transports, l'électroménager, le bâtiment...

L'aluminium est repris par la société Affimet de Compiègne

L'acier

Les emballages en métal sont triés puis conditionnés en paquets ou en balles. Après fusion, l'acier est coulé en plaques ou en barres puis laminé pour devenir des produits plats (tôles, panneaux...) ou des produits longs (tubes). Quant à l'acier prévu pour les emballages alimentaires, il est au préalable, revêtu d'une couche d'étain.

Tout comme l'aluminium, l'acier est utilisé dans le secteur des transports, l'électroménager, le bâtiment...

Les emballages en fer partent à l'usine Sollac en Meurthe et Moselle.■

Ouverture d'un centre de tri des déchets en 2007



Les produits des collectes sélectives du Grand Dijon sont actuellement acheminés par la route au centre de tri de Firminy dans la Loire. Une solution mal adaptée aux ambitions de l'agglomération en terme de développement durable. Première raison, les transports à la fois onéreux et polluants. Ensuite, la production de déchets qui ne cesse d'augmenter (triplement en trente ans). Deux raisons suffisantes pour que le Grand Dijon s'engage à ouvrir à la mi 2007, un centre où les déchets seront triés avant d'être orientés vers les filières de recyclage. Il sera équipé de cabines de pré tri, de tri, d'un pôle de centralisation à la pointe de la technologie.

Situé au nord de Dijon, ce nouvel équipement de 5250 m² sera en mesure de traiter annuellement 20 000 tonnes de produits recyclables, laissant ainsi une marge de progression de 25 % par rapport au gisement actuel.

Réduisons vite nos déchets, ça déborde

Chacun d'entre nous produit en moyenne 1 kilo d'ordures ménagères par jour. Seulement 20% de ces déchets font l'objet d'un recyclage ou d'une valorisation matière. C'est beaucoup trop peu. Et l'addition risque d'être lourde pour la santé et le porte-monnaie.

La récente campagne de sensibilisation lancée sur les médias par le Ministère de l'environnement est claire : "Réduisons vite nos déchets, ça déborde". Une invitation à agir rapidement car les enjeux sont de taille.
Le risque de manquer un jour d'installations pour le traitement des déchets est réel et le coût financier qu'exige l'aménagement de tels équipements est extrêmement lourd. Sans parler de la pollution qui, selon un sondage Sofres, arrive en 2e position des préoccupations des Français. Encourageant pour le passage aux travaux pratiques. Car on ne le dira jamais assez, une poubelle avec des déchets triés n'est pas un tas d'immondices, mais une source considérable d'économies de matières premières. A commencer par le pétrole dont est issu un grand nombre d'emballages, de métaux précieux, souvent au coeur de nos appareils hi-fi ou informatiques...



Consommer autrement

Second point, presque une lapalissade : le meilleur déchet est d'abord celui qu'on ne produit pas. Reste à mettre tout cela en pratique. A savoir consommer autrement. Plus facile à dire qu'à faire, car nos modes de vie ont évolué et les vieux réflexes ont la vie dure. Pourtant, chaque jour, à la maison, au bureau ou au supermarché, des gestes salutaires peuvent protéger l'environnement. ■

Compostage attitude

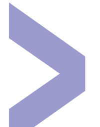


Soyons sincères. En lançant en 2001 l'opération "Composter c'est facile", le Grand Dijon n'imaginait pas un tel engouement de la part de la population. En moins de 5 ans, près de 5000 habitants de l'agglomération ont opté pour le composteur individuel, outil on ne peut plus naturel permettant de diminuer d'un quart le volume de sa poubelle. Mais surtout, le compostage transforme en présence d'eau et d'oxygène, des déchets organiques en un produit comparable à l'humus, particulièrement prisé des "mains vertes".
Le Grand Dijon met à la disposition de tous les habitants de l'agglomération ayant un jardin, un composteur individuel en kit, moyennant une caution de 15,24 euros. Le composteur individuel d'une contenance de 325 litres pèse 15 kg.
Renseignements : N° VERT : 0800 12 12 11

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS VERTS DANS LES DÉCHETTERIES ?
Les 5000 tonnes de déchets verts apportés chaque année par les habitants dans les déchetteries du Grand Dijon, sont acheminées vers une structure agréée, "Compost 21" à Fouchanges pour être transformées en compost.

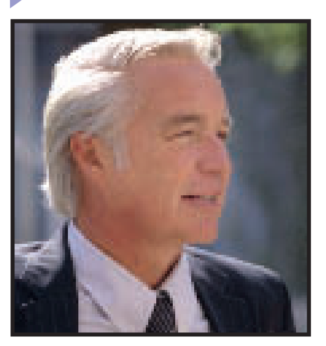
Quelques astuces pour réduire les déchets

- **Choisir des produits au détail ou en vrac (fruits, légumes, fromage à la coupe...) réduit d'un quart le poids de nos ordures ménagères.**
- **Préférer les sacs réutilisables ou un panier aux 85 000 tonnes de sacs jetables distribués à la caisse des grandes surfaces.**
- **Eviter les mono doses (vaisselle, produits ménagers...)**
- **Boire l'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteille.**
- **Privilégier les piles rechargeables aux piles traditionnelles.**
- **Déposer vos vieux équipements électriques ou électroniques à la déchetterie. Ils seront dépollués et remis en état par l'association Envie qui les donnera ensuite à des familles modestes.**
- **Préférer les écoproduits bénéficiant d'un éco label (NF environnement et Eco label européen)**
- **Privilégier les produits réutilisables et éviter les objets jetables : piles, couverts, lingettes,...**
- **Choisir les produits conditionnés dans des emballages 100 % recyclables (boîte à oeufs en carton par exemple)**



Interview… François Rebsamen

Président du Grand Dijon, maire de Dijon



Quels sont les engagements du Grand Dijon en matière de gestion de déchets et de collecte sélective ?
Zéro déchet non valorisé, voilà la politique ambitieuse du Grand Dijon. C'est le choix du développement durable ! Valorisation matière (recyclage), valorisation biologique (compostage) ou valorisation énergétique et recyclage matière (incinération), tous les moyens sont utilisés dans une agglomération qui investit dans des équipements normés et innovants (présentés au fil de ce dossier) tout en parvenant à stabiliser pour le contribuable le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Mais notre grande priorité, c'est le tri, comme en témoigne notamment la réalisation prochaine d'un centre de tri des déchets recyclables issus des collectes sélectives, ce qui évitera leur transport à Firminy dans la Loire ! A noter que depuis la mise en place du tri en 2001, le tonnage recyclé est passé de 4300 à 20 000 tonnes par an, verres et emballages confondus. Voilà donc 20 000 tonnes de déchets recyclés directement sans passer par l'épreuve du feu.

Que faire ensuite des autres déchets, non recyclables ?
L'usine d'incinération a été construite en 1975. En 2001, un audit du site a été fait. L'usine aurait pu être fermée, comme les trois autres du département : les normes européennes devaient être satisfaites et des équipements étaient devenus vétustes. Et bien non, le Grand Dijon a maintenu le choix de l'incinération. C'est sur ses seules finances que l'investissement a été réalisé, soit 18,3 millions d'euros (seule l'Ademe a apporté une subvention de 1,8 million d'euros). Incinérer, c'est une manière propre d'éliminer les déchets « ultimes », sans les « enterrer » dans des décharges, et de valoriser des matériaux et de l'énergie. Les avantages sont indiscutables : gain de place (l'incinération réduit de 90 % le volume de déchets à traiter), maîtrise des polluants (tous les rejets sont aujourd'hui parfaitement contrôlés), valorisation énergétique (l'usine d'incinération produira de l'électricité pour l'équivalent d'une ville de 25 000 habitants dès 2007, grâce à l'installation en cours d'un groupe turboalternateur), valorisation matière (en recyclant les métaux ferreux et non ferreux extraits des mâchefers et les graves criblés en travaux publics)…

Avec le tri préalable qui a permis de réduire le volume de déchets à traiter, était-il nécessaire de conserver une usine à forte capacité de traitement ?
Oui ! Cela a permis et permettra d'incinérer d'autres déchets : les encombrants d'origine domestiques qui étaient précédemment mis en décharge (près de 5 000 tonnes par an) et bientôt les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) : 4 000 tonnes par an, qui jusque là étaient incinérés en région parisienne, avec des coûts de transport élevés. De plus, le Grand Dijon a pu répondre aux demandes d'incinération des déchets d'autres collectivités. Après la fermeture de trois autres unités, l'usine du Grand Dijon est la seule unité aux normes en Côte d'Or et s'impose comme un outil indispensable dans le futur schéma départemental d'élimination des déchets ménagers. En traitant les déchets de 360 000 habitants, soit près de 70 % de la population de la Côte-d'Or, elle devient un outil incontournable de solidarité pour les territoires. ■

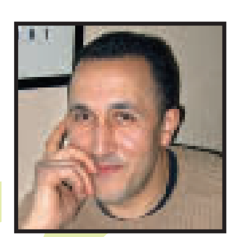
Le tri des déchets fait-il partie de votre vie ?



Edwige, 42 ans
Dijon
Au début, j'avoue avoir eu quelques difficultés à trier mes déchets. Mon comportement a changé le jour où j'ai compris qu'ils pouvaient, pour l'essentiel, être recyclés. Aujourd'hui, le tri est devenu un réflexe pour toute ma famille.



André, 63 ans
Fontaine-lès-Dijon
Je trie mes déchets depuis cinq ans et je vais régulièrement en déchetterie. Je fais également attention de ne pas acheter des produits avec un surplus d'emballage. Le jambon et le fromage, c'est désormais à la coupe et non sous vide.



Nordine, 36 ans
Dijon
Pour le verre pas de problème. Pour le reste, j'hésite parfois pour savoir dans quel bac mettre un plastique. Mais pas trop longtemps car dans mon immeuble, une voisine impitoyable veille au bon déroulement des opérations.



Philippe, 46 ans
Perrigny-lès-Dijon
Je ne pose même pas la question, le tri est un réflexe. C'est un minuscule effort que nous devrions tous faire pour préserver notre environnement. Nous avons tous une responsabilité et un rôle à jouer. Et ça commence par des gestes aussi simples que le tri.



Valérie, 29 ans
Dijon
Je fais partie de l'association de Nicolas Hulot pour la protection de la planète. Non seulement je trie, mais j'incite ceux que je connais à faire de même. Maman d'un enfant de 2 ans, je compte bien lui transmettre certaines valeurs pour protéger l'environnement.

Vrai ou Faux ?

Pour finir, un petit quiz pour être imbattable sur les questions relatives à la gestion et à la collecte des déchets ménagers.

Je peux jeter mes ampoules électriques dans le bac vert.
FAUX. Ce bac est réservé au verre alimentaire (bouteilles, bocaux, pots).

Un employé de bureau jette en moyenne 80 kilos de papier par an.
VRAI. Il est donc conseillé d'économiser les impressions de papiers sur imprimantes et photocopieurs.

La réutilisation est une autre forme de la valorisation « matière ».
VRAI. En effet, cette filière de valorisation réutilise un déchet sans régénération ni transformation préalable pour les mêmes fonctions qu'il avait précédemment.



Les entreprises et commerces sont tenus, comme les particuliers, de trier et valoriser leurs emballages.
VRAI. Pour les y aider, le Grand Dijon assure le jeudi après-midi dans les zones d'activité économique une collecte des cartons commerciaux. Ce type de collecte est aussi effectuée au centre ville de Dijon le jeudi soir.

La reprise d'un équipement électrique en fin de vie est obligatoire lorsque vous en achetez un neuf.
VRAI. Si vous achetez par exemple un téléviseur, le magasin est obligé de vous reprendre l'ancien (règle du 1 pour 1), qui sera alors envoyé dans un centre de traitement spécifique.

Poids

En 2005, la société Economique Franco-Suisse, a collecté dans le Grand Dijon, 103 469 tonnes de déchets, dont 75% d'ordures ménagères, 13,4% d'emballages ménagers, journaux et magazines, 7% de verre, 0,6% de cartons commerciaux et 4% d'objets encombrants.

Champion

Avec un taux de refus de 10% contre près de 15% pour la moyenne nationale, le Grand Dijon se distingue favorablement pour la valorisation de ses déchets issus de la collecte sélective.

Grâce au recyclage, la matière première peut être réutilisée plusieurs fois.
VRAI. De nombreuses matières telles le verre, les papiers-cartons, les métaux, les plastiques, les textiles, le caoutchouc... sont en effet recyclables plusieurs fois (voir page 10 notamment).

Les déchets qui n'ont pu faire l'objet d'une valorisation « matière » ne servent à rien.
FAUX. En étant incinérés, ils deviennent une source d'énergie. C'est le cas à l'usine d'incinération (photo ci-dessus).

Tous les emballages plastiques sont valorisés.
VRAI. On recycle les bouteilles et les flacons en objets et produits et on transforme en énergie (chaleur ou électricité) tous les autres. ■

Les ambassadeurs du tri



Barbara Blanchard (à droite sur la photo) est ambassadrice du tri au Grand Dijon. Comme les cinq autres ambassadeurs de l'agglomération, elle assure auprès des habitants l'information sur la collecte sélective. "Chaque jour, nous recevons une trentaine d'appels sur le n° vert ainsi qu'une vingtaine de courriers. Il s'agit le plus souvent de nouveaux arrivants dans l'agglomération ou de simples demandes d'infos pour savoir dans quel bac mettre tel type de déchet. C'est un très bon réflexe. Car le tri est un acte de civisme, tout comme le vote. Les gens sont de plus en plus demandeurs d'infos, notamment sur le recyclage. D'ailleurs, à chaque réunion publique d'information, la salle est pleine."
L'autre mission des ambassadeurs du tri concerne les animations pédagogiques dans les écoles. " Nous travaillons avec les 6-12 ans, et ils sont tous passionnés. C'est encourageant ! "

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Grand Dijon a voté son adhésion au projet «Renaissance» visant à doter la capitale régionale d'un aéroport civil régional qui placerait Londres, Bordeaux ou les plages ensoleillées à deux heures de vol.

La capitale régionale se redonne des ailes

Dijon-Longvic ne sera jamais Roissy, ni même Lyon Saint-Exupéry. Pour autant, toute capitale régionale digne de ce nom doit être facilement accessible par avion depuis les grandes villes françaises et européennes.

Une exigence qui a justifié, le 18 mai dernier, que le projet «Renaissance» soit soumis aux élus du Grand Dijon, pour être adopté au terme d'un débat nourri (plus de deux heures avec pas moins de 18 prises de parole) qui s'est tenu en présence de 130 manifestants, riverains et représentants des associations de défense de l'environnement de l'Est dijonnais.

Objectif : 250 000 passagers en 2013

Le redécollage de l'aéroport civil Dijon-Bourgogne (c'est sa dénomination exacte) se traduirait par la réouverture de lignes régulières domestiques (Bordeaux, Toulouse, Rennes, Nantes) et de lignes à bas coût (Londres, Allemagne, Bénélux, Scandinavie), mais aussi de vols charters et de vols d'affaires qui porteraient la fréquentation de la plateforme à 250 000 passagers en 2013 contre quelques milliers de voyageurs seulement l'an dernier.

Certes, des interrogations existent : l'engagement financier des collectivités locales est conséquent avec 15,5 millions d'euros d'investissement, 4,3 millions d'euros de soutien à l'exploitation et 4,7 millions d'euros pour l'appui au lancement des lignes aériennes nouvelles. D'autre part, les nuisances générées par le survol des zones urbanisées suscitent l'inquiétude des riverains.



Enfin, les échecs des expériences passées en laissent plus d'un sceptique sur la viabilité économique du projet.

Dans ces conditions, pourquoi le Grand Dijon, tout comme le Conseil régional de Bourgogne et le Conseil général de Côte-d'Or, a-t-il accordé ses faveurs au projet « Renaissance » présenté par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Dijon ? Pour toute une série de facteurs que le président du Grand Dijon, François Rebsamen, a eu l'occasion de présenter lors de la session du 18 mai.

D'une part, le projet consistant à développer un aéroport interrégional à Dole-Tavaux a fait l'objet d'une étude du cabinet spécialisé Ienair, mais n'a suscité aucun écho de la part des collectivités locales franc-comtoises.

D'autre part, le soutien financier du Grand Dijon reste largement raisonnable : les investissements seront partagés, à parts égales, entre l'agglomération, le département et la région. La part de subvention du Grand Dijon au fonctionnement de l'aéroport passera de 330 000 € par an à 250 000 € dès l'an prochain.

Troisième facteur : le développement de l'activité civile apparaît aujourd'hui comme un élément confortant pour l'armée de l'air, qui prévoit de maintenir une activité opérationnelle sur la base aérienne 102 jusqu'en 2015, date prévue de l'arrêt des Mirage 2000-5. Il faut d'ailleurs observer que la présence militaire sur la base permet d'alléger singulièrement le coût de fonctionnement de l'aéroport civil, puisque le contrôle aérien, la sécurité pompiers et l'entretien de la piste, par exemple, sont assurés par l'armée de l'air.

Une forte demande de l'économie et du tourisme

Mais l'argument le plus fort en faveur de « Renaissance » tient à l'émergence d'une demande forte en faveur du transport aérien.

D'abord de la part de ceux directement concernés par la taxe professionnelle, principale ressource financière du Grand Dijon : les chefs d'entreprises, qui souhaitent effectuer l'aller-retour dans la journée vers les



grandes villes européennes, pour maintenir et développer leur potentiel économique. Ensuite de la part des touristes, anglo-saxons en particulier, qui pratiquent désormais couramment le vol à bas coût et qui peuvent aujourd'hui, pour quelques euros, s'envoler depuis Londres, Copenhague ou Berlin vers des dizaines de villes d'Europe pour un week-end. La Bourgogne, si elle veut s'imposer comme une destination touristique à part entière, ne peut se dispenser d'accueillir au moins une de ces compagnies « nouvelle génération » – la première d'entre elles, Ryan Air, étant disposée à rouvrir la ligne quotidienne Dijon-Londres.

Les promoteurs de « Renaissance » rappellent enfin, en s'appuyant sur l'expérience de la première liaison assurée par Buzz, que l'activité aérienne est susceptible de générer 40 millions d'euros de retombées économiques par an.

Air et fer : transports complémentaires

L'activité aérienne va donc se développer dès l'an prochain au départ ou à destination de Dijon-Longvic. En toute complémentarité naturellement avec le TGV, qui relie fort bien Dijon à Paris, à la Suisse, à Lyon et au sud de la France.

La mise en service du TGV Rhin-Rhône, qui rapprochera l'aéroport Bâle-Mulhouse, changera-t-il la donne à l'horizon 2012 ? A long terme, faudra-t-il à nouveau envisager de développer un aéroport interrégional, dans le cadre du réseau métropolitain Rhin-Rhône ? L'avenir le dira. En attendant, il paraissait indispensable pour l'attractivité économique et touristique de la capitale régionale de la doter de l'aéroport qui lui fait encore défaut. ■

MISSION VÉLO

Le schéma directeur cyclable du Grand Dijon va se traduire, dès l'automne, par de premières réalisations concrètes. À terme, la « culture vélo » doit s'imposer dans la capitale régionale.

Dijon entre dans un cycle vertueux

Conçus pour les voitures, puis, dans une moindre mesure, pour les transports en commun, les aménagements de circulation de l'agglomération dijonnaise ont toujours négligé le vélo. Résultat : la pratique du deux-roues relève pour beaucoup du sport à risques et elle ne représente qu'une part minime (moins de 1 %) des modes de transport en ville. Pourtant, le vélo mérite mieux qu'un petit rôle dans une agglomération à taille humaine comme Dijon. Il remplace avantageusement la voiture pour les petits trajets, surtout quand le prix des carburants a tendance à grimper, il garantit une qualité de vie améliorée au centre-ville et respecte les canons du « développement durable ».

Pédaler en toute sécurité

Encore faut-il que les aménagements routiers soient accueillants pour les adeptes de la petite reine. Largement répandus dans certaines villes comme Strasbourg, Lausanne, Amsterdam, les pistes et les bandes cyclables, les parkings à vélo sécurisés, les services de location de vélos, les « contre-sens » permettant aux cyclistes de sillonner facilement le centre-ville… sont autant d'outils garantissant une pratique plus sûre du vélo. Leur mise en place, entraînant mécaniquement une augmentation du nombre de cyclistes, contribue à « faire exister » le vélo en ville, à lui faire atteindre une « masse critique » qui entraîne une modification du comportement des automobilistes, plus enclins à faire attention aux deux-roues.

Le Grand Dijon vient de mettre un terme à deux années d'études en vue de la concrétisation du schéma directeur cyclable adopté en 2004, inscrit dans le plan de déplacements urbains (PDU). Ce programme ambitieux consiste à mettre en place les outils et les infrastructures susceptibles de faire naître, à Dijon, une « culture vélo ». Première manifestation de la volonté affichée de changer les pratiques : le 3 juin, 125 volontaires ont participé à une démonstration éloquente, rue Mariotte (devant la cathédrale Saint-Bénigne), en se plaçant au volant de 125 voitures, puis en chevauchant 125 vélos, et enfin en remplissant un bus de 125 places. Trois modes de transport, trois usages différents de l'espace public… Le message est simple : les modes de transport alternatifs à la voiture sont les plus économes d'espace et les plus respectueux de l'environnement.

29 contre-sens cyclables en cœur de ville

Deuxième temps de la nouvelle politique : la mise en place d'un groupe de travail, présidé par Michel Bachelard (vice-président du Grand Dijon, maire de Quetigny), réunissant des élus mais aussi des techniciens et les associations de cyclistes. Appelée à se réunir six fois par an, cette structure, qui a tenu sa



Les grandes lignes du plan vélo

> La création de bandes cyclables. Les deux premiers projets (remise des études fin octobre) concernant la liaison entre le centre-ville et le campus et l'aménagement sur les boulevards Jeanne-d'Arc, Trimolet et Martyrs de la Résistance.

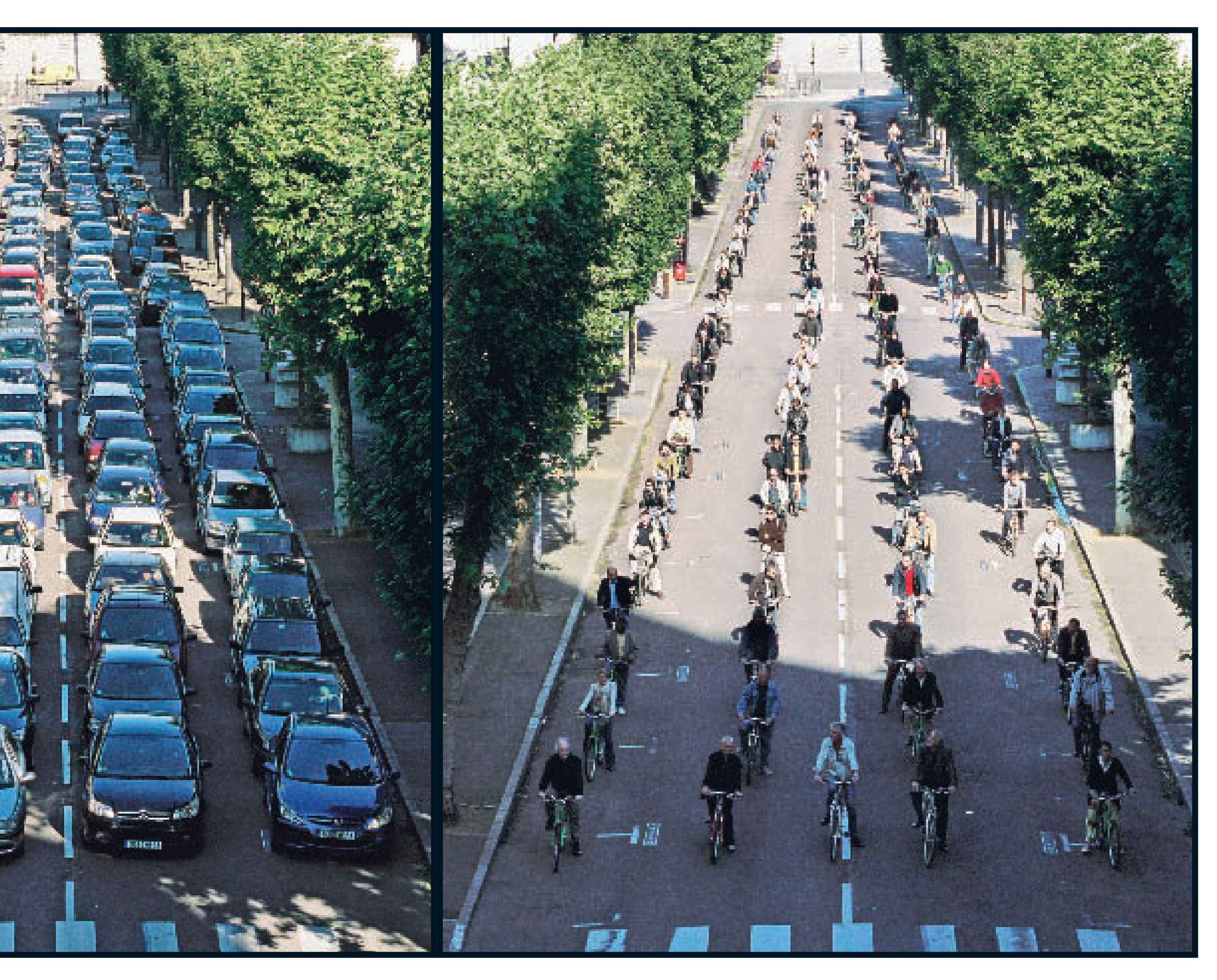
> L'aménagement de 29 contre-sens au centre-ville. La liste des rues concernées est arrêtée.

> La réforme de la « zone 30 », qui sera étendue à l'ensemble du centre-ville (compris à l'intérieur des boulevards périencentriques).

> La mise en place d'une signalétique spécifique : un dispositif de jalonnement indiquant les directions à suivre pour les cyclistes et un mobilier urbain unique dans toute l'agglomération (arceaux de stationnement…).

> La sécurisation des parkings à vélo : dispositif de vidéosurveillance, implantation des parkings vélo dans les parkings publics surveillés…

> Création d'un service de location de vélos et d'autres services (livraisons à vélo comme « La Petite Reine » à Paris, association d'auto-réparation comme à Genève…).



première séance courant juin, fera état des doléances et des besoins et préparera les projets en faveur de la pratique du vélo. Puis viendra le temps, dès l'automne, des premières réalisations concrètes (lire notre encadré) : la création de pistes ou de bandes cyclables dans le quartier de l'université, la mise à contre-sens de 29 rues du centre-ville et l'implantation d'une signalétique spécifique font partie des priorités. À terme, au centre-ville comme dans les quartiers de Dijon et les communes périphériques, l'utilisation du vélo doit être facile et sûre (le taux d'accident est bien inférieur chez les cyclistes que chez les automobilistes). Le modèle a déjà bien fonctionné ailleurs : à Strasbourg par exemple, le vélo représente désormais 25 % de «parts de marché» dans les déplacements au centre-ville. Dijon, ville historique et touristique dont la topographie et le climat ne sont pas incompatibles avec la pratique du deux-roues, pourrait ainsi suivre utilement l'exemple alsacien. ■

Et si nos villes (re)devenaient cyclables ?

Le vélo! Un engin datant du siècle dernier que l'évolution contemporaine des villes a condamné à ne plus être qu'un instrument de loisirs ou de sport !

En suivant cet axiome, il est évident que le citoyen pour travailler, pour ses loisirs, pour ses multiples déplacements, ne peut que prendre sa voiture. Aussi, adaptons la ville à la voiture : des rocades autoroutières qui entourent nos cités comme jadis les remparts, des axes rouges rapides créant des murailles pour les piétons, la disparition de l'espace public au bénéfice de parkings pour voitures individuelles, des trottoirs envahis par des stationnements sauvages, des places défigurées, et surtout une pollution omniprésente et inquiétante.

125 volontaires ont participé à une démonstration éloquente, rue Mariotte.

Une vision politique caricaturale peut-être, mais suivie après les années soixante par tant de villes en France! Aujourd'hui, interdire la voiture serait un non-sens. Celle-ci fait partie intégrante de notre vie quotidienne. Mais des moyens alternatifs à la voiture pour les déplacements urbains – tels que le bus, le vélo ou la marche - peuvent exister.

Les villes d'Europe du nord et de l'axe rhénan ont par exemple entrepris des efforts financiers pour rééquilibrer les modes de déplacements et ainsi éviter que les centres-villes, où on peut plus circuler, se dévitalisent, se vident de leurs habitants et de leurs commerces.

Souvent peu onéreux à installer, les réseaux cyclables, pistes, bandes, contresens cyclables, zone 30 sont politiquement appréciés par l'ensemble de nos concitoyens au-delà des cyclistes habituels.

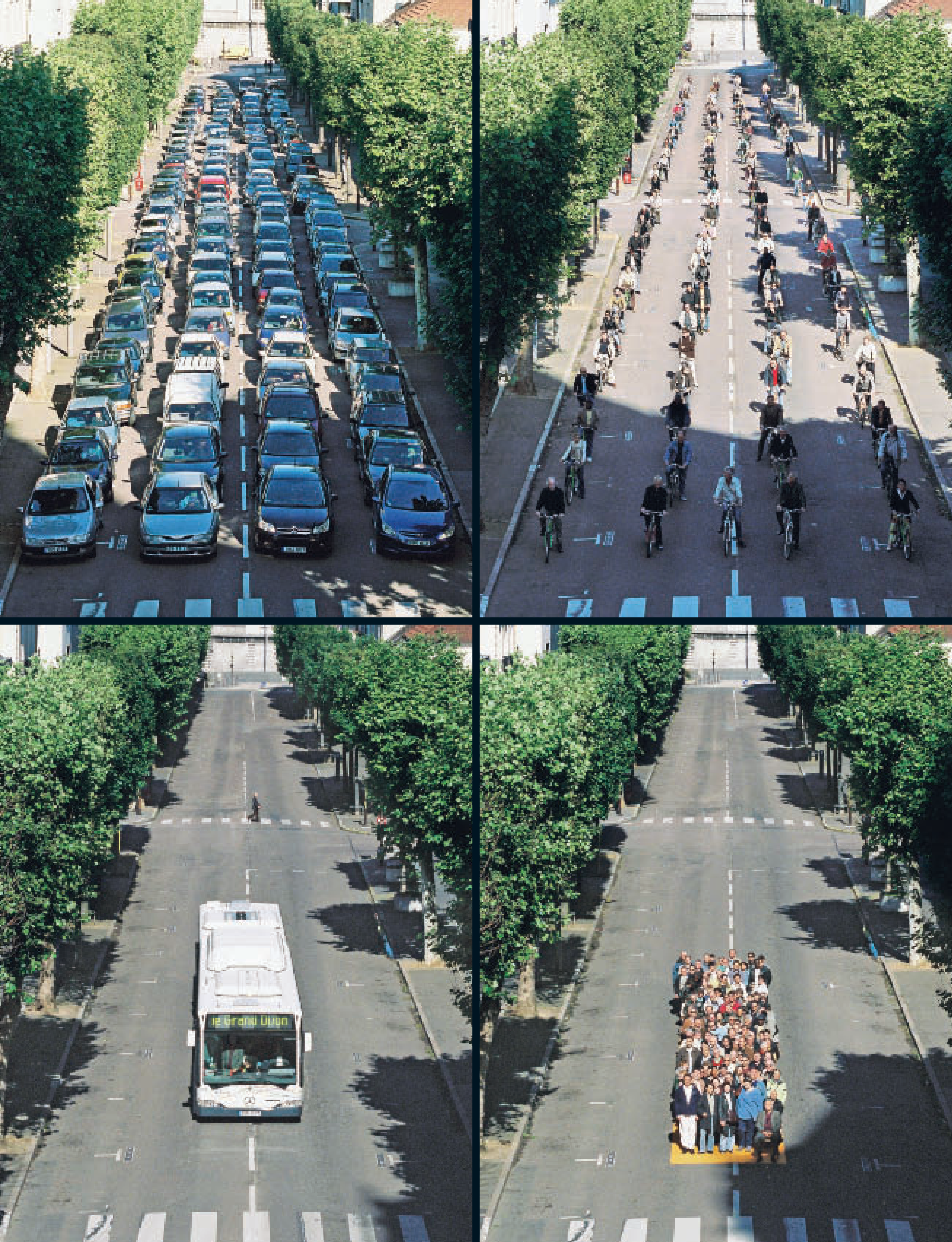
De 0 à 5 km, le vélo qui transporte l'usager de porte à porte est toujours plus rapide que l'automobile qui doit se garer et souvent faire des détours pour éviter les centres-villes et ses ruelles étroites.

Les réticences suscitées par les innovations disparaissent généralement à l'usage, et les habitants d'après tous les sondages réalisés sont souvent très favorables à une restriction de l'automobile en ville.

15 % des déplacements urbains en vélo auraient comme corollaire des voitures qui rouleraient plus aisément, des habitants qui vivraient mieux, des transports en commun qui circuleraient plus rapidement, une économie d'espace, une réduction de la pollution et des nuisances sonores, enfin la diminution du coût social de la santé.

Nouvelle manifestation de la volonté affichée de changer les pratiques: le 3 juin dernier, dans le cadre de la Fête du Vélo, 125 volontaires ont participé à une démonstration éloquente, rue Mariotte (devant la cathédrale Saint-Bénigne), en se plaçant au volant de 125 voitures, puis en chevauchant 125 vélos, et enfin en remplissant un bus de 125 places (soit la capacité conseillée d'un véhicule articulé Divia). Trois modes de transport, trois usages différents de l'espace public… Le message est simple: les modes de transport alternatifs à la voiture sont les plus économes d'espace et les plus respectueux de l'environnement.

François Rebsamen
Président du Grand Dijon
Maire de Dijon



HABITAT

En matière d'habitat, notre territoire n'échappe pas aux difficultés qui frappent toutes les agglomérations françaises. Parce que se loger est un besoin et un droit pour tous, la Communauté d'agglomération a décidé de faire de 2006 « l'année du logement ».

Le logement pour tous : un partenariat renforcé

Signature des Accords Logement 2006-2008

Du Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté en décembre 2001 à la gestion, par délégation de l'Etat, des aides à la pierre pour le logement depuis le 1er janvier 2006, le Grand Dijon s'engage dans une politique locale de l'habitat active, équilibrée et solidaire pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de résider dans l'agglomération et bénéficier de sa dynamique en matière d'emplois, d'équipements, de services, de loisirs et de lien social.

Réaliser 1590 nouveaux logements en 3 ans

Avec la production de 1214 logements à loyer modéré depuis 2002 (dont 73 % sur Dijon), le Grand Dijon et ses 21 communes membres entendent renforcer le rythme des opérations afin de répondre aux besoins importants exprimés par les ménages. Des objectifs ambitieux ont été définis avec la réalisation de 1590 nouveaux logements en trois ans (2006-2008).

Afin de relever ce défi, le 10 avril dernier ont été signés les "Accords Logement 2006-2008" avec la Caisse des Dépôts, l'Union d'Economie Sociale pour le Logement (Cilco), les six opérateurs d'habitat à loyer modéré intervenant sur l'agglomération (ICF Sud-Est Méditerranée, Le Foyer Dijonnais, OPH 21, OPAC de Dijon, SAFC, SCIC Habitat Bourgogne-Champagne), la Société Anonyme de Crédit Immobilier Bourgogne Nord-Côte d'Or-Yonne et la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or.





Pour réussir, la synergie d'action de l'ensemble des partenaires est essentielle afin de renforcer les leviers et accompagner les projets, en particulier dans le contexte actuel de tension exacerbée sur le marché foncier et immobilier.

Diversité de l'habitat et mixité

Le Grand Dijon consacre des moyens financiers significatifs, sur son budget propre, à hauteur de 2 millions d'euros par an pour soutenir la production de logements à loyer modéré et la requalification du parc privé ancien.

Construire des logements, mobiliser le parc de logements inoccupés sont donc des nécessités mais avec l'impératif d'une production en adéquation avec les attentes et capacités financières de nos concitoyens. Car le logement pour tous est et reste la priorité : c'est dans cet esprit que le Grand Dijon et ses 21 communes membres travaillent pour répondre aux attentes de tous les « Grands Dijonnais » avec des objectifs de quantité mais aussi de qualité afin de soutenir des approches nouvelles intégrant les principes du développement durable (économie de l'espace, habitat peu coûteux en charges, accessibilité du parc aux personnes à mobilité réduite) et promouvoir des réponses multiples (locatif à loyer modéré et maîtrisé, primo-accession, etc.). ■

ENVIRONNEMENT

Inscrite dans la Charte de l'environnement, la Maison de l'environnement ouvrira ses portes au public en 2007 avec l'objectif affiché d'offrir aux visiteurs la connaissance pour mieux appréhender la complexité de la Planète.

Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie

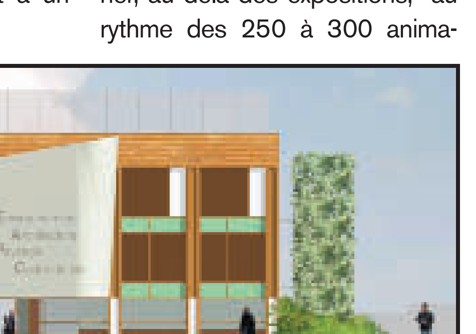
Imaginer et comprendre le monde de demain

Au printemps 2007, le retour des beaux jours coïncidera avec l'ouverture de la Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie. Cette future « pépinière des savoirs et de l'information » regroupera des champs thématiques divers permettant notamment des rencontres entre le monde de l'environnement et l'univers urbain. Une exception dans le paysage régional où ces problématiques connaissent un traitement spécifique.

Inscrite dans la Charte de l'environnement signée en 2004 par les élus communautaires, la Maison de l'environnement est le fruit d'un partenariat large entre les acteurs de l'agglomération qui partagent un dessein commun : échanger l'information et la connaissance avec les citoyens par l'éducation et la pédagogie.

250 animations par an

Jean-Patrick Masson, vice-président chargé de l'environnement au Grand Dijon, tient à rappeler qu'en aucun cas « la Maison ne proposera au public du « prêt à penser » mais au contraire elle mettra à disposition du citoyen l'ensemble des éléments contributifs à un véritable débat et des informations propres à l'aider à se forger sa propre opinion. Avec l'ambition d'éveiller les consciences, nous comptons sur les partenaires pour démontrer que sur un sujet déterminé, les différentes compétences, approches et points de vue contribuent à un enrichissement collectif ».



Cette future « maison d'éducation populaire » de 650 m², occupée actuellement par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), sera ouverte au grand public, rue de Montmuzard, après avoir été complètement réhabilitée.

Ayant démarré en 2005 au sein des écoles primaires et collèges de l'agglomération, les animations pédagogiques sur l'environnement et le développement durable, organisées en partenariat avec l'Education nationale et l'Ademe, préfigurent une partie des futures activités de la « Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie ». Elles seront complétées par des expositions thématiques, des conférences et visites sur site dispensées par d'autres partenaires de l'agglomération.

A terme, ce lieu devrait fonctionner, au delà des expositions, au rythme des 250 à 300 animations pédagogiques annuelles et autour de débats d'idées, animés par des universitaires et spécialistes scientifiques, sur des sujets d'actualité suscitant parfois des interrogations voire de l'inquiétude (pollution, urbanisation, architecture contemporaine, avenir de la planète…).

Haute qualité environnementale

Initié par le Grand Dijon, ce projet est cohérent dans sa globalité puisque le lauréat du concours, l'architecte Sylvain Giacomazzi, a conçu l'édifice en respectant des exigences en matière environnementale et d'économie d'énergie comme le précise encore Jean-Patrick Masson : « Le projet offre de réelles garanties de performances tout en réduisant la consommation énergétique : elle devrait se situer aux alentours de 39 kWh/m²/an soit près de la moitié de la réglementation thermique 2005 (80 kWh/m²/an). Cet écart correspond à une démarche dite « basse énergie » capable de répondre aux enjeux de la crise énergétique actuelle. C'est une démarche exemplaire sur l'agglomération ».

Cette performance technique est rendue possible en réalisant une isolation extérieure, en installant des triples vitrages et des protections solaires adaptées, le tout conjugué à une ventilation récupérant 80 % de la chaleur de l'air sortant.

Sensible au principe HQE (Haute Qualité Environnementale), le Grand Dijon a imposé dans le cahier des charges des contraintes pour faire de cette réalisation un modèle voué à se développer. En mobilisant à chaque phase du projet un spécialiste HQE, chargé de contrôler l'application des normes environnementales, le Grand Dijon vibre résolument au diapason des initiatives prises par nos pays voisins, en particulier la Suisse et l'Allemagne. ■

ENVIRONNEMENT

L'agglomération recèle de sites magnifiques peu fréquentés car isolés ou méconnus du public. Le Grand Dijon s'est engagé à faciliter l'accès de ces lieux en intervenant sur les cheminements piétons et les sentiers de pays.

Les Sentiers du Grand Dijon

300 km de balades associant patrimoine, environnement et citoyenneté

La richesse paysagère de l'agglomération mérite d'être valorisée. Inconnus du grand public, de nombreux sites remarquables honorent pourtant de leur présence les 21 communes du Grand Dijon. Action du Contrat d'agglomération inscrite dans la Charte de l'environnement votée le 24 juin 2004 par les élus communautaires, l'opération des Sentiers du Grand Dijon a pour objectif le balisage de cheminements pédestres sur l'ensemble du territoire communautaire, que ce soit en milieu naturel ou en milieu urbain.

Pédagogie et tourisme

Il s'agit avant tout de faire découvrir et respecter le patrimoine vert de l'agglomération en s'inscrivant dans une démarche pédagogique et touristique qui rééquilibre les destinations de promenade dans le Grand Dijon. En filigrane de cette opération pluriannuelle d'envergure, estimée à 200 000 euros, la promotion de la pratique d'une activité, en l'occurrence la marche à pied, permettra de combattre la sédentarité et les effets négatifs qu'elle peut induire du point de vue de la santé.

Suite à un diagnostic exhaustif de l'ensemble des cheminements sur l'agglomération, le Schéma directeur - voté par le Conseil de communauté du 12 mai 2005 - constitue la base du travail de mise en œuvre de ce projet. La plupart des sites et espaces naturels remarquables de l'agglomération ont ainsi été référencés afin de concevoir des circuits qui puissent faire connaître et valoriser le patrimoine local tant historique qu'environnemental.

Cet « inventaire » minutieux et évolutif des chemins aujourd'hui ouverts à la circulation a été l'occasion d'une large concertation avec les communes du Grand Dijon et l'ensemble des associations concernées par cette opération : en premier lieu le Comité départemental de randonnée pédestre à qui fut confiée la mise en œuvre du diagnostic et du balisage mais également la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, la Direction Régionale de l'Environnement, l'Office National des Forêts, la Direction Départementale de l'équipement, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, le Conservatoire des sites naturels bourguignons, l'association ornithologique l'Aile Brisée, l'association Nature et Progrès et les offices de tourisme de Dijon et de Marsannay-la-Côte.

Un topo-guide en cours d'édition

Depuis le début de l'année 2006, le travail de balisage a commencé et les circuits ont été mis en œuvre les uns après les autres, un panneau d'information étant placé à chaque départ de circuit et des poteaux directionnels aux intersections principales. Au final c'est environ 300 kilomètres de cheminements urbains ou ruraux qui devraient être ainsi balisés avant la fin de l'année. Les publics non initiés, rencontrant des difficultés pour s'orienter et n'étant pas affiliés à une association de randonnée pédestre,

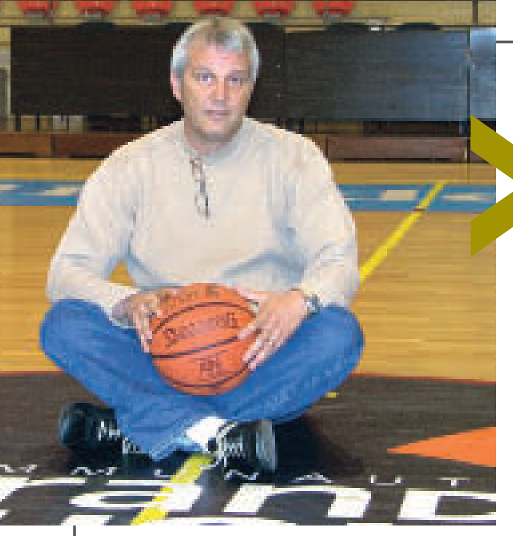


pourront donc se repérer facilement sur le terrain.
Parallèlement, un topo-guide est en cours de réalisation en partenariat avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre à laquelle est affilié le Comité départemental de randonnée pédestre. Ouvrage indispensable de promotion et d'utilisation des Sentiers du Grand Dijon, ce topo-guide devrait être disponible dès mars 2007.
A noter encore que les différents circuits proposés aujourd'hui sont classés en 3 catégories (urbain, plaine et coteaux) avec pour chacune d'entre elles une identité paysagère au charme unique. A terme, les Sentiers du Grand Dijon constituent une base de développement passionnante pour la mise en place d'équipements de sensibilisation sur un nombre varié de thèmes : flore, faune, urbanisme, architecture, paysage, environnement, etc. Des actions pédagogiques sont également à l'étude avec les écoles de l'agglomération. ■

Les grands principes du réseau des Sentiers du Grand Dijon

> 40 circuits et plus de 300 km de balades
> la création par le balisage et l'aménagement de cheminements situés de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire de l'agglomération (21 communes).
> un réseau relié permettant d'effectuer des parcours de toutes natures
> une connexion importante au « Schéma directeur en faveur des cyclistes » (voté le 23 septembre 2004 et en cours de mise en œuvre) et au réseau de transport urbain Divia.
> la création de parcours aménagés pour les handicapés.
> la réalisation d'un topo-guide de randonnée (sortie printemps 2007).

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre, c'est 2800 associations, 180 000 km de sentiers GR® et PR® balisés, 6000 bénévoles, 250 topo-guides de randonnée, 170 000 licenciés et des millions de pratiquants qui se baladent ou randonnent.



Jacques Monclar

la culture de la gagne

Il a tout gagné au niveau national. Grâce à sa philosophie de la victoire, Jacques Monclar a permis à la JDA de remporter la première coupe de France de son histoire. Tout cela en une saison. De quoi faire naître quelques ambitions.

Pour en imposer, Jacques Monclar pourrait dérouler son palmarès avec 200 « caps » en équipe de France. Pourtant, l'entraîneur de la JDA Dijon Basket n'est pas du genre à se « prendre la tête » ! Il a été élevé par un champion. Papa Monclar, dans les années 50, était lui aussi un international de basket, avec trois JO dans son panier. À l'époque, les joueurs ne sont pas professionnels et mènent une double vie. Robert Monclar travaille chez IBM, qui lui permet de suivre les migrations des grands sportifs. Jacques vit tel un globe-trotter, au rythme des transferts de son père.

Un schéma qu'il va immanquablement reproduire. D'abord dans l'équipe minime du Stade de l'Est de Pavillons-sous-bois puis au Racing Club de France avec lequel il devient champion de France de Nationale 2 (la Pro B) en 1977 : « C'était à Dijon, dans cette salle du Palais des sports ». Un premier signe. Puis Villeurbanne de 1978 à 1986 (champion de France 1981 et coupe de France 1985), avec un intermède d'une saison au Mans. Lui non plus n'est pas professionnel, il ne le deviendra qu'en 1986. Pendant 6 ans, il cumule les fonctions de meneur sur les parquets et celle de consultant marketing pour la marque Phoenix Palladium. En 1986, Limoges le recrute. Bilan ? Cinq finales : championnat, coupe d'Europe, et une finale victorieuse, celle du Tournoi des as, qui a lieu où ? À Dijon. Un second appel du pied. En basket, on appelle ça une reprise de drible.

En 1988, il a 31 ans et jouer sous les paniers de l'Olympique de Martigues est une opportunité qui ne se refuse pas pour un joueur en fin de carrière, d'autant qu'il a du sang méditerranéen dans les veines (sa famille est originaire de Pézenas). Le 1er avril 1989, la veille de son anniversaire, Jacques passe entraîneur-joueur et prend son destin, en même temps que celui de l'équipe, entre ses mains. « Lors de ce dernier match retour, face à Toulouse, nous avons 38 points à remonter afin d'éviter la descente. On sauve le truc dans les dernières secondes. C'est là que je réalise que ma carrière de joueur est en train de prendre fin. D'ailleurs, c'est impossible d'être entraîneur et joueur très longtemps».

> **« Je rêvais d'emmener ce club à Bercy, avec un train bleu et blanc »**

Depuis son banc de touche, Jacques Monclar continue de voir du pays : Antibes avec un titre de champion de France en 1991 et 1995, Pau, « un échec », puis il rebondit de nouveau à Antibes avant une « pige » au Paris Basket Racing, ex-Paris-Saint-Germain.

Yann Boisson, le manager de la JDA, s'offrirait bien ses services pour redonner plus d'envergure à la Jeanne d'Arc. « L'affaire se fait en 48 heures. Quand un projet me plaît, il n'y a pas besoin de me convaincre très longtemps », avoue Jacques Monclar, qui travaille à l'affectif. Et puis, il n'a que des bons souvenirs ici : la salle, le public, ses victoires sur le parquet dijonnais. Mais la JDA a surtout « bonne réputation dans le monde du basket » : 18 ans de Pro A, la structure logistique et marketing… Sans compter que la ville est à moins de 2 heures de Paris où il est consultant pour l'Équipe TV et Canal +.

Bien dans ses baskets à la JDA, Jacques Monclar n'a plus rien à prouver. Il est pourtant très attendu dans une ville qui n'avait pas encore remporté de titre phare (hormis le trophée des champions en 2004). Malgré un début « complètement baroque », la JDA s'est offert cette année sa première coupe de France. « Je rêvais d'emmener ce club à Bercy, avec un train bleu et blanc ». Pari tenu.

Monclar inculque à ses joueurs sa culture de la « gagne » à travers le travail et la passion : « J'ai eu plus d'émotions en tant qu'entraîneur que lorsque j'étais sur le parquet. J'adore voir mes joueurs se sauter dans les bras après une victoire, même si je suis très dur avec eux ».

Aujourd'hui, le coach prépare l'avenir. Avec une échéance : figurer dans les 10 premiers de la saison 2007-2008 pour répondre aux nouvelles exigences d'un championnat réduit à 14 prétendants en 2008-2009 (les dix premiers de la saison 2007 seront automatiquement qualifiés, les quatre autres seront sélectionnés sur dossier). Dans les dix premiers, cela laisse l'espoir de terminer sur la première marche du podium. Habitué à gagner, Jacques Monclar n'écarte pas cette hypothèse. ■

Lignes de vie

1957	naissance à Neuilly-sur-Seine
1977	champion de France N2 avec le Racing à Dijon
1978	rejoint Villeurbanne, le club de son cœur (champion de France 1981)
1988	gagne avec Limoges le Tournoi des As, encore à Dijon
1991	champion de France en tant qu'entraîneur avec Antibes
2005	signe avec la JDA
2006	1re coupe de France remportée par le club



Perrigny-lès-Dijon

Les jardins familiaux

Espaces d'évasion pour citadins en mal de verdure ? Les jardins familiaux ont leurs adeptes, généralement des citadins qui s'y réfugient pour fuir le béton, oublier le quotidien de la ville et de ses contraintes.



A Perrigny, où le plus grand ensemble immobilier ne compte que douze logements, c'est vraiment l'amour de la nature, et le plaisir de travailler la terre qui motivent la quinzaine de fidèles jardiniers des jardins communaux. Moyennant une redevance annuelle symbolique (moins de 10 euros par an !), ils disposent chacun d'un terrain de 2 ares, bien situé, dans le bas du village, où ils s'adonnent à leur passion : le jardinage, les fleurs, les petits fruits rouges, etc.

L'émulation aidant, chacun se fait un devoir d'entretenir correctement sa parcelle. Et puis, la convivialité est de mise, on discute, on échange, bref, on décompresse ! Si l'attrait des jardins communaux en milieu urbain n'est plus à démontrer, il est tout aussi étonnant – et réconfortant – de constater que même dans des communes plus modestes de la périphérie, ils jouent un rôle non négligeable dans l'aménagement de l'espace de vie des habitants. A tel point que l'étude en cours relative au projet d'aménagement urbain suggère de réserver un espace pour ce type d'activité !



Bretenière

Bretenière perd son «s»

La commission consultative de révision du nom des communes a rendu un ultime avis circonstancié appuyé sur un dossier complet composé de documents d'archives et de fac-simile de cartes historiques détaillées. La décision est tombée fin 2005 : *« sur la carte de Cassini, comme dans le dictionnaire orthographique de 1929, le nom de la commune apparaît sans « s » final »*. Le flou qui subsistait depuis quelques années est enfin éclairci et l'affaire est donc close.



Longvic

Une école en guise d'hommage

C'est fait ! Le coup d'envoi de la construction du Groupe scolaire Roland Carraz a été donné le 10 avril dernier, à l'occasion de la pose de la "première pierre" de cet établissement qui accueillera ses premiers élèves à la rentrée 2007.

Comme le souhaitait Claude Darciaux, Députée-Maire de Longvic, c'est son prédécesseur Michel Etiévant qui a eu l'honneur de procéder à ce geste symbolique, puisque c'est sous sa mandature que le nouveau quartier des Carmélites a été bâti, et que le nom de Roland Carraz, ancien Ministre et Député-Maire de Chenôve, disparu fin 1999, a été choisi.

Entouré de Guilaisne et Léila Carraz, son épouse et sa fille, ainsi que de Jean Esmonin, Conseiller général, Premier Vice-Président du Grand Dijon et Maire de Chenôve, Michel Etiévant s'est montré très ému de lancer cette construction qui sera exemplaire à plus d'un titre.



En effet, ce groupe scolaire réunira une école (9 classes d'enseignement général et 4 salles spécialisées), un restaurant scolaire en self-service de 150 couverts, ainsi qu'une salle polyvalente dédiée plus particulièrement à la pratique de l'escrime, et bénéficiera d'équipements innovants en matière environnementale (recours au bois et à l'énergie solaire).

Une façon de rendre hommage à l'action politique inlassable de Roland Carraz qui, comme l'a souligné le Conseil municipal de Longvic, "*modifia considérablement le schéma éducatif en créant les bacs professionnels, et s'affirma toujours comme un défenseur inconditionnel de l'école publique et laïque*".



Dès le 3 juillet 2006, 19 communes du Grand Dijon (hors Dijon et Chenôve et hors les zones d'activités) sont directement concernées par une nouvelle organisation de la collecte des déchets ménagers.
> Retrouvez notre tableau récapitulatif en dos de couverture du présent magazine.

Le Cinéma à Talant

Répondant à la demande des Talantais, la Ville de Talant a œuvré pour offrir aux habitants des séances de cinéma au cœur de la ville.

En partenariat avec l'UDMJC et grâce au dispositif Ciné-Ville, la salle Jean Gabin de l'Espace Brassens accueille une séance tous les deux mois.

Avec les beaux jours, le cinéma prend une dimension plus spectaculaire encore : deux séances en plein air sont programmées : *Charlie et la Chocolaterie* le 11 juillet, et *Open Range*, un western flamboyant le 29 août.

Les séances, gratuites, ont lieu sur le plateau sportif Santona, et un repli vers le complexe Marie-Thérèse Eyquem est prévu en cas de pluie.

Trois films sont déjà envisagés à l'automne de retour en salle Gabin et doivent permettre de satisfaire tous les publics.

Beaucoup de nouveautés s'installent progressivement ; *le Cinéma à Talant*, lui, a enthousiasmé d'entrée les habitants. Une adhésion qui incite naturellement la ville à redoubler d'efforts pour offrir, avec Les Tourneurs de l'UDMJC, des films de qualité, récents et à large audience.

Renseignements :
Service Culture
03 80 44 60 30 »





Sennecey-lès-Dijon

10e Édition des Foulées du Pont de Pierre

Organisée, dimanche 17 septembre 2006 par le Comité des Fêtes de Sennecey-lès-Dijon, cette course est placée sous le signe de la convivialité et du plaisir de courir et constitue pour les participants «pro» comme amateurs la 5e course des 8 manches du Challenge de l'Étoile. Ce challenge est organisé par 8 associations côte d'oriennes. Pour être classé, il faut avoir participé à 5 courses sur 8 en adultes (cadets à vétérans) ou 4 sur 8 en catégorie jeunes.



Le sport décolle

La ville de Saint Apollinaire a accueilli les phases finales des championnats de France militaire de handball et basket.



Une manifestation sportive de niveau national, organisée les 9 et 10 juin, par la ligue du Centre Est/Franche-Comté et la base aérienne 102, affiliées à la fédération des clubs sportifs et artistiques de la Défense, a vu de nombreux sportifs participer aux épreuves. Les championnats de France de handball et basket se sont déroulés au complexe sportif de Louzole où un nombreux public amateur s'était donné rendez-vous.

L'ouverture d'un nouveau gymnase pour compléter l'équipement sportif épleumien permet à présent une pratique sportive de compétition et de loisirs de qualité.

Le Conseil Municipal a dénommé les différents équipements sportifs : ainsi l'ensemble des installations sportives municipales a été baptisé « complexe sportif de Louzole ».

Il est équipé d'une salle de tennis de table, d'une salle de judo, de 2 gymnases : « Freddy Bernhard » (créateur de la section basket), et « Jean Bravin » (ancien dirigeant de la section football) ainsi que d'une salle de réception « Maurice Berton » (ancien dirigeant de la section football).

Le stade de rugby s'appelle désormais « stade Gilles Janin » (ancien sportif engagé en faveur du sport handicapé et du rugby).

Ainsi, « le parc du temps libre » prend forme ; tous ces équipements sportifs, l'Espace Tabourot des Accords et le plateau détente offrent à toute la famille, une grande diversité d'animations dans un site très agréable.



Sécurité et prévention de la délinquance : Quetigny s'engage

«Pour plus de sécurité et de tranquillité» : tel est l'un des engagements pris lors des élections municipales de 2001. Cinq ans plus tard, cet engagement a été respecté.

La nouvelle gendarmerie est fonctionnelle depuis l'été 2004 et l'expérience des correspondants de nuit, réalisée à Quetigny, a été étendue à l'ensemble de l'agglomération dijonnaise depuis 2004. Cependant, la Municipalité souhaite poursuivre son action en ce domaine. C'est dans cette optique qu'elle a encouragé la mise en place du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), dont l'objectif consiste à allier prévention, dissuasion et répression. Une tâche difficile qui nécessite la mobilisation de tous les acteurs : Pouvoirs publics (Justice, Gendarmerie, Education Nationale…), associations, bailleurs sociaux ou bien encore le Conseil Général…

Consciente de ses responsabilités, la Municipalité a donc décidé de créer un CLSPD. Lors de son installation officielle, le 20 mars dernier, le Maire de Quetigny a précisé que ce CLSPD était une suite logique de la politique municipale. En présence du représentant du Préfet, Michel Bachelard a néanmoins fortement regretté l'absence de la justice. «*L'attente sur les réponses que doit donner la justice est grande. On peut comprendre l'irritation de certains lorsqu'elles sont trop longues a être appliquées. Notre ambition est de poursuivre l'action menée de façon commune pour répondre au sentiment d'insécurité de nos concitoyens*».

Parmi les projets du CLSPD dont les actions seront précisées dans quelques semaines, l'actualisation d'une convention entre la police municipale et la gendarmerie nationale est en cours. Cette convention permet en effet d'animer la collaboration entre ces deux services.

L'Etat, s'est pour sa part félicité de la mise en place de ce CLSPD, précisant par ailleurs que le schéma départemental de prévention 2006 prévoit la généralisation des correspondants de nuit, dont Quetigny a été à l'origine en 2001.



Chevigny-Saint-Sauveur

Grande Fête autour du Saxophone

Sur l'initiative de l'Office Culturel Chevignois et grâce à l'investissement de Dominique Humbert, professeur de saxophone à Chevigny, la commune a vibré au son de cet extraordinaire instrument du 5 au 14 avril derniers. Outre des animations dans les écoles, 4 grands concerts aux accents très différents ont été programmés : musique contemporaine au saxo solo, saxo et guitare autour de la musique, ensemble de 10 saxophonistes du conservatoire et enfin saxo et tango avec le chanteur Ricardo Torres à la salle du Polygone transformée pour l'occasion en un grand cabaret. Cette opération qui a remporté un large succès pourrait être reconduite pour faire découvrir d'autres instruments.



Ahuy — Verger Pédagogique : le projet se précise

Après défrichement et mise en état des terrains, «Le Ravin», au lieu dit «derrière l'Eglise», a été complètement transformé.

La commission environnement réfléchit donc désormais à la réalisation concrète de ce verger communal. Elle a d'ores et déjà rencontré à ce sujet Monsieur Boudier de l'association «Nature et Progrès», partenaire déjà engagé dans ce type d'opération sur d'autres communes de l'agglomération dijonnaise. L'idée directrice du projet est de renouer avec la tradition arboricole d'Ahuy et d'y sensibiliser les enfants. Cette réalisation s'intègre parfaitement dans le paysage et va évidemment dans le sens recherché par la commission et le conseil municipal.



Avant la plantation prévue dès l'automne prochain il convient encore de s'interroger sur les espèces retenues, sur la façon de profiter pleinement du savoir-faire des anciens et sur la manière d'associer les enfants des écoles à cette démarche écologique.



Place de la Libération, musée des Beaux-Arts, le nouveau cœur de ville

Le secteur sauvegardé dijonnais n'en finit pas de bouger entre rénovation et aménagements en tous genres de l'espace public.



La place de la Libération dévoile peu à peu son nouveau visage. L'usage du trottoir côté hôtel de ville est désormais possible et les voies bus, rénovées, sont de nouveau en service. Un cœur de ville qui sera inauguré le 1er juillet : lancement des jeux d'eau par le maire, François Rebsamen, dès 18h45 et grand spectacle inaugural à 19h45 avec les déambulations de la compagnie Malabar.

Depuis le 18 mars, le musée des Beaux-Arts invite également à la découverte de l'exposition « musée rêvé, musée en chantier ». Une exposition pour imaginer le musée du futur, les plans et coupes du projet des Ateliers Lion architectes urbanistes (Yves Lion, Etienne Lénack) et comprendre toutes les grandes étapes du chantier à venir qui s'étaleront jusqu'en 2016. Deux lieux emblématiques d'un secteur sauvegardé qui fête cette année ses quarante ans.

Avec l'arrivée des beaux jours, c'est l'occasion de redécouvrir les 97 hectares de ce patrimoine cher aux Dijonnais et aux habitants de toute l'agglomération. Maisons et hôtels particuliers, sculptures incrustées dans les murs ou modillons, ruelles et placettes… Autant de lieux et de « mystères » à parcourir à pied, à vélo ou encore avec la navette de ville « Diviaciti ». Quarante ans, placés sous le double signe de la conservation et de la valorisation. Aussi, en attendant les journées du patrimoine en septembre, profitez de l'été et prenez le temps lors de vos balades de chercher les trésors cachés dont recèle le cœur du Grand Dijon.



Daix se met au vert…

Afin de répondre aux besoins de ses habitants, la petite commune de Daix, réputée pour être le « poumon vert » de l'agglomération, vient de mettre en place une politique de ramassage et de traitement des déchets verts. Une première dans le Grand Dijon !

Des « éco-sacs », voici la réponse apportée par la municipalité aux problèmes de déchets verts (tonte de gazon, feuilles mortes, branchages, fleurs), rencontrés par bon nombre de jardiniers en herbe de la commune (le ramassage traditionnel des ordures ménagères ne pouvant en assurer la collecte).

De mai à octobre, ces « éco-sacs », de grande contenance en papier kraft recyclable, seront ramassés de manière hebdomadaire, chaque lundi matin, par les employés municipaux, pour que les déchets soient ensuite traités par une entreprise de compostage, avec laquelle la municipalité a passé un accord. Vendus au prix de 3 € les 5 sacs (ramassage et traitement compris !), ce nouveau service a déjà reçu le plébiscite des habitants, qui attendaient cela depuis fort longtemps. Un succès qui va au-delà même de ce qu'avaient imaginé les instigateurs, plus de 1000 sacs ayant déjà trouvé preneurs, en plus des 5 sacs initialement offerts à chaque foyer par la municipalité. Soucieuse de la qualité de vie de ses concitoyens, la commune réaffirme ainsi son attachement à la protection et à la valorisation de l'environnement, et espère que cette initiative sera suivie par d'autres communes de l'agglomération.

Notre photo : plusieurs conseillers pris « la main dans le sac » (à l'occasion du marché du dimanche matin, l'équipe municipale a tenu à participer à la distribution des premiers « éco-sacs »).



photo Pierre Gallion



Marsannay-la-Côte

Visites et découvertes

En complément des visites proposées par l'Office du Tourisme de Dijon, Marsannay-la-Côte met un point d'honneur à faire découvrir ses balades, ses produits locaux, son vignoble et sa géologie.



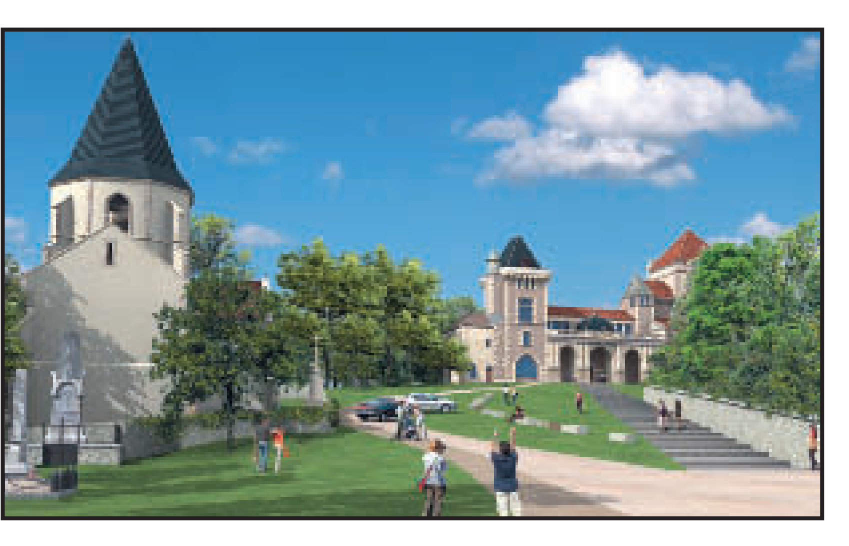
En effet, à l'instar du « Parcours de la Chouette », les communes de l'agglomération offrent essentiellement un panel de visites guidées tournées vers la découverte de l'architecture urbaine, des milieux citadins, des parcs et jardins publics.
Marsannay-la-Côte propose une alternative et un complément à ces balades, par des visites et produits touristiques tournés majoritairement vers la découverte des milieux forestiers et viticoles, issus de son positionnement géographique favorable, sur la Route des Grands Crus, aux Portes de la Côte de Nuits.
Vous avez ainsi, toute l'année, la possibilité de venir découvrir le vignoble et sa formation géologique en suivant des visites géo viticoles commentées par un guide de l'Office de Tourisme. D'une manière autonome et personnelle, lancez-vous à la découverte de la table d'orientation de Marsannay en suivant le balisage gris du « Circuit des Tables » ou à la découverte du « Sentier pédagogique André Marceaux ». Un fascicule d'accompagnement sera prochainement à disposition.
Enfin, avec l'aide du dépliant « Flâneries dans son histoire », les inconditionnels découvriront le bourg riche de son passé viticole et son Colombier Saint-Urbain. L'ensemble de ces dépliants et fascicules d'accompagnement à la découverte de Marsannay sont mis à disposition gratuitement à l'Office de Tourisme ou sur son site www.ot-marsannay.com.

Renseignements au
03 80 52 27 73
ot-marsannay@wanadoo.fr



Fontaine-lès-Dijon

Le site natal de saint Bernard, de la mare à la Porte d'Ahuy en passant par la place des Feuillants et la Maison natale, est cher au cœur de tous les Fontenois.
Sa mise en valeur a donc une importance primordiale.



Rénovation du berceau natal de saint Bernard

Comme toute intervention, dans un site aussi chargé d'histoire, doit être engagée avec beaucoup de précautions pour en respecter l'esprit, le programme de réaménagement du site a fait l'objet en mars dernier, d'une exposition à la Galerie La Source et en mai à la mairie, afin de présenter le projet aux Fontenois et à tous ceux qui apprécient ce lieu historique. Cette présentation sur une vingtaine de panneaux a remporté un vif succès. Plus de 330 visiteurs ont visité l'exposition retraçant les principaux axes du projet et ont pu également apporter leurs remarques et observations sur un registre mis à leur disposition.

C'est un projet d'envergure qui est programmé sur plusieurs années. Ses principaux objectifs visent à garantir la sécurité des piétons, permettre l'accès et le stationnement aux véhicules, assurer la pérennité des manifestations organisées jusqu'à maintenant sur ce site, etc. Tout en mettant en valeur les richesses historique, géologique et géographique du lieu. Vous pouvez découvrir les grandes lignes de ce projet en consultant le site internet de Fontaine (www.fontainelesdijon.fr) et en vous procurant la brochure éditée à cette occasion (disponible en mairie au service communication).



Plombières-lès-Dijon

Un mini marché dominical

Connue depuis quelques années par son célèbre « Marché annuel du Terroir », Plombières retrouve encore un peu plus ses racines rurales. Jadis verger, potager et vignoble du «Dijonnais», Plombières renoue en effet avec la tradition du marché.

Depuis quelques mois, à l'initiative de quelques commerçants, un mini marché se tient désormais le dimanche matin de 8h à 12h30, sur la place de la Mairie. C'est l'occasion de retrouver cette atmosphère d'antan et de goûter à cette convivialité rurale qui permet de se rencontrer, de faire son marché de produits frais mais aussi de se détendre. On y retrouve les services d'un marchand de primeurs, d'un fleuriste et d'un mareyeur, en saison.

Quoi de plus agréable que d'admirer les couleurs chatoyantes des légumes frais et de sentir les effluves des étals de fruits où se mêlent ananas exotiques, raisins muscat ou grosses figues venues tout droit des jardins de l'Orient.



Non loin de là, c'est le saumon fumé ou les huîtres de « Marennes-Oléron » qui nous invitent à la dégustation.

Quelques mètres à côté, les fleurs et les plantes de toutes sortes embaument de leurs parfums variés, et les bouquets offrent leurs couleurs multiples.

Il ne manque plus qu'un petit fromager pour parfaire cette variété des plaisirs. Ce marché est ainsi l'occasion pour chacun de se baigner dans une atmosphère alliant convivialité, sensorialité et commerce et invite le visiteur à découvrir le cœur du vieux village.



Chenôve

Une convention, un immeuble… et la zone franche repart en campagne !

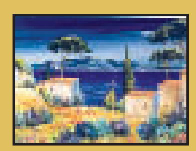
La mise en route progressive de l'Hôtel des entreprises constitue l'une des clés de voûte du dispositif de zone franche urbaine qui vient d'être prolongé jusqu'en 2011.



Inauguré en grande pompe le 14 avril dernier, «celui qui naît deux fois» dans la mythologie grecque (Dionysos) abandonne sa carrière résidentielle pour épouser celle de l'insertion locale : 40 employeurs, 1300 m² de bureaux dans des locaux modernes et accueillants situés rue Jean Monnet (ex-rue des Anémones). Un projet innovant de pépinière d'entreprises qui modifie l'image du quartier par la présence d'acteurs économiques au cœur du grand ensemble. Et pour attirer les sociétés en plein cœur du Mail, la zone franche ne manque pas d'arguments : exonérations de charges sociales, faibles loyers, potentiel humain du secteur... L'initiative conjointe d'OPH 21 et de la municipalité s'insère de plus harmonieusement dans le projet urbain de Chenôve en renforçant la diversification des fonctions d'un quartier trop longtemps affligé d'une sulfureuse réputation. Dionysos a déjà débuté sa seconde vie aux côtés de nombreux services de proximité implantés ces dernières années : Maison de Justice et du Droit, Plate-forme Insertion Prévention Santé, écoles, centre nautique, équipe emploi-insertion…

Cet immeuble s'inscrit logiquement dans la convention de dynamisation de zone franche signée récemment entre l'Etat, la CCI de Dijon et la Ville. A ce titre, Dionysos devrait, comme les autres acteurs économiques de la ZFU, jouer son rôle social en se conformant à la clause d'embauche locale (1/3 des emplois créés réservés aux habitants du quartier). Entreprises et partenaires publics s'engagent à soutenir l'emploi et à examiner régulièrement les retombées du dispositif.

La prochaine mise en place d'un club d'entreprises de la zone franche témoigne de cette volonté commune d'animer et de s'impliquer au sein du tissu économique et social local. La zone franche ne saurait être un simple paradis fiscal déconnecté de toute forme de solidarité…





juin à août 06

24 mai > 15 juillet
Longvic
Exposition sonore et photographique «Chantez vous à Longvic». Espace culturel du Moulin. Aux heures d'ouverture de la médiathèque.

7 > 25 juin
Talant
Exposition de photographies «Madagascar» par Philippe Perrodin. Le Grenier.
Du mercredi au dimanche de 14h à 18h.

12 > 30 juin
Talant
Exposition des photos du concours amateur. La Turbine, 2, rue Colette. Entrée Libre.

Jeudi 15 juin
Fontaine-lès-Dijon
Spectacle de l'association Danse 2000. Centre d'animation Pierre Jacques.

Samedi 17 juin
Longvic
Fête du quartier Guynemer-Parc
11h45 : ouverture par l'Harmonie de Longvic16h30 : spectacle «Louidji et Djino» par la Compagnie du Clair Obscur
en cloture : Concert de l'Harmonie.
Cour de l'Ecole Léon Blum.

16-17 > 18 juin
Plombières-lès-Dijon
Festival de représentations théatrales avec la compagnie «Compagnie Karikou»,
Salle des Fêtes de Plombières.

17 > 16 Juillet
Marsannay-la-Côte
exposition de peintures de Leygonie.
Maison des Sociétés,
85 rue de Mazy.
Ouverture tous les jours de 14h30 à 18h30 sauf mardi.

Samedi 17 juin
Chenôve
19 heures, repas de quartiers avec le Collectif «Cultivons la paix».
Renseignements
au 03 80 52 75 39
Marsannay-la-Côte
Comédie musicale «Arrête ton cirque». 20h30. Maison de Marsannay. Entrée : 13€.

Dimanche 18 juin
Talant
Visite guidée de l'Eglise Notre-Dame, architecture gothique et vitraux.
Rendez-vous Parvis Notre-Dame.

Lundi 19 juin
Chenôve
Audition de la classe de hautbois.18h.
Entrée libre. Conservatoire.
Longvic
Musique traditionnelle du Morvan à l'Ecole de Musique de Longvic.

Mardi 20 juin
Longvic
Spectacle «On chantera quand même !» avec les Dolipranes. Entrée 2€.

Mercredi 21 juin
Longvic
Portes Ouvertes à l'Ecole de Musique de Longvic.
Après-midi.

Vendredi 23 juin
Marsannay-la-Cote
Accueil de l'écrivain
Jean-Hugues Oppel
à la bibliothèque Bachelard.
Longvic
Rencontre avec Abdourahman Waberi.
Espace culturel du Moulin.
18 heures.
Longvic
Concert de l'Harmonie.
Eglise Saint Pierre.
20 heures.
Entrée Libre.
Fontaine-lès-Dijon
Spectacle de fin d'année de l'école élémentaire des Saverney. Centre d'animation Pierre Jacques.

23 > 1er juillet
Chenôve
Exposition «Il y a 70 ans le Front populaire».
Entrée Libre. Bibliothèque.

Samedi 24 juin
Chenôve
Audition de la classe de violoncelle.
Entrée Libre. Conservatoire.
Chenôve
Concert par les choeurs et l'orchestre du Conservatoire Municipal de Chenôve 20h45. Entrée Libre. Eglise Notre Dame à Auxonne.
Talant
Concert «chansons françaises» par l'Harmonie. Salle Saint Exupéry. Complexe Marie-Thérèse Eyquem à 20h30. Entrée : 8€.
Plombières-lès-Dijon
Concert de la Chorale « La Cantilène » pour son 24e anniversaire. Eglise.

Dimanche 25 juin
Chenôve
Présentation des ateliers de danse hip hop, orientale et moder'n jazz de la MJC. Entrée 6€. Réservation indispensable auprès de la MJC : 03 80 52 18 64.
Chenôve
Ouverture inaugurale et officielle des Pressoirs des Ducs de Bourgogne. 18h.
Village de Chenôve.

Dimanche 25 juin
Talant
«Coups de vent à Talant» Concert de *Black Jazz Band*. Salle Saint Exupéry.
Complexe Marie-Thérèse Eyquem à partir de 17h.
Entrée Libre.

Jeudi 29 juin
Saint-Apollinaire
Théatre en plein air Cour de la Mairie. 21h. Gratuit.

Vendredi 30 juin
Chenôve
Cinéma plein air. 22h. Ecole Paul Bert (repli salle des fêtes en cas de mauvais temps).
Entrée Libre. Programmation en cours.
Longvic
Chorale l'Envol. Espace Municipal Jean Bouhey. Entrée Libre.

Début Juillet
Saint-Apollinaire
Cinéma en plein air . 22h
Cour de la Mairie.
Renseignements au : 03 80 72 99 99.

Samedi 1er juillet
Chenôve
Concert avec les choeurs et l'orchestre du Conservatoire Municipal de Chenôve
12€. 19h. Limburgerhof.
Chevigny-Saint-Sauveur
Cirque : Panini Circus, cirque de rue.
Croisement de l'avenue de la République et de la rue des Clématites.
Quetigny
Passion guitare. La journée dans la ville et le soir à 20h30 salle Mendes France.
Lundi 3 juillet.
Chenôve
Spectacle «Variation d'Situations» proposé par les «Loups-Phoques» en centre d'activité de jour de Divio. Entrée gratuite. MJC.
Mercredi 5 juillet.
Chenôve
événement autour des cultures urbaines : Hip Hop, scatch, graff, roller, BMX, skate, parkour, photos. De14h à 23h30. Place Coluche.
Talant
«Les Opératrices» spectacle/animation présenté par la compagnie La Rumeur. Agora de l'Espace Brassens à 20h30. gratuit sur réservation auprès au : 03 80 44 60 30.

Vendredi 7 juillet
Marsannay-la-Côte
Spectacle conte et musique, l'«âme du vin», avec Pascal Gessi violoncelliste. 20h30.
Cellier du Prieuré. Entrée gratuite mais réservation indispensable.

Mercredi 8 juillet
Chenôve
Hommage à Coluche.
De 11h à 18h. Place Coluche.

Mardi 11 juillet
Talant
Cinéma : «Charlie et la Chocolaterie» de Tim Burton. Plateau sportif de Santona à 22h. Gratuit. Rens. au : 03 80 44 60 30.

Samedi 29 juillet
Ahuy
Spectacle musical « Les vraiment songes » par le groupe « Exced'z'ailes ».
Salle du Mille-club à 20h45. Gratuit.

25 > 30 août
Chenôve
Stage Musiques Actuelles. Pratique minimale d'un instrument de musique : 1 à 2 ans.
Coût : 40€ et adhésion MJC.
MJC.





COMMUNAUTE Grand DIJON D'AGGLOMERATION

à partir du lundi 3 juillet 2006 nouveau calendrier de collecte des déchets ménagers

	lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi	
	matin	ap-midi	matin	ap-midi	matin	ap-midi	matin	ap-midi	matin	ap-midi
AHUY *	gris					jaune	gris			
BRESSEY SUR TILLE					gris					jaune
BRETENIERE					gris					jaune
CHENÔVE * [sans changement]	gris		vert		gris		jaune		gris	
CHEVIGNY ST SAUVEUR *		jaune	gris						gris	
CRIMOLOIS					gris					jaune
DAIX	gris					jaune	gris			
DIJON NORD * [sans changement]	gris		jaune		gris		vert		gris	
DIJON SUD * [sans changement]	gris		vert		gris		jaune		gris	
FONTAINE LES DIJON *			gris				jaune		gris	
HAUTEVILLE LES DIJON			gris			jaune				
LONGVIC *	gris				jaune		gris			
MAGNY SUR TILLE					gris					jaune
MARSANNAY LA COTE *			gris				jaune		gris	
NEUILLY LES DIJON	gris					jaune	gris			
OUGES					gris					jaune
PERRIGNY LES DIJON	gris					jaune	gris			
PLOMBIERES LES DIJON			gris		jaune				gris	
QUETIGNY *		jaune	gris						gris	
SAINT APOLLINAIRE *			gris				jaune		gris	
SENNECEY LES DIJON	gris					jaune	gris			
TALANT	gris				jaune		gris			

Afin d'apporter une plus grande tranquillité aux habitants le samedi matin, le Grand Dijon a établi une nouvelle organisation du ramassage des déchets ménagers.

* Le tableau ci-dessus ne concerne ni Dijon-centre ni les zones d'activités où le précédent calendrier reste en vigueur.

